CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATIQUE STATISTIQUE

Formations Démographie, conditions de vie et Statistiques régionales et locales

Rapport du groupe de travail

EVALUATION DE LA DIFFUSION DES RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

Président : Bernard MOREL

Rapporteur: Jean-Patrick BERNARD

Conseil national de l'information statistique

Février 2004

Rapport du groupe de travail

sur l'évaluation de la diffusion des résulats du recensement de la population de 1999

SOMMAIRE

	page
SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	
1. Introduction	5
2. Les perceptions générales de l'Insee au travers de la diffusion du RP 99	6
3. Les éléments d'un bilan technique de produits et services 3.1. Sur les produits	8 9
4. Tenir compte des usages sociaux de l'information	9
Propositions : pour une gestion différenciée de la relation de l'Insee avec ses publics 5.1. Une information préalable	11
ANNEXES	13
Annexe 1. Mandat du groupe de travail	15
Annexe 2. Liste des participants au groupe de travail	17
Annexe 3. Note sur les « couples clients-produits » (Insee : Jean-Claude Renaud)	19
Annexe 4. Note sur « l'accès aux résultats du recensement de la population 1999 pour des approches territoriales" (Thérèse Saint-Julien, Alexandre Kych, Hélène Mathian)	27
Annexe 5. Arrêté du 22 mai 1998 portant création d'un traitement automatisé réalisé à l'occasion de la collecte et de la diffusion des résultats du RP99	33
Annexe 6. Dépenses d'acquisition de données des RP90 et 99 de la ville de Gennevilliers, commentées par Roxane Silberman	37
Annexe 7. Etude Ipsos (Bertrand Chokrane, Chantal Schmitt, Bertrand Robion)	41

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

1- INTRODUCTION

Le recensement de la population de 1999 a été particulièrement attendu après un intervalle censitaire inhabituel de 9 ans. La diffusion de ses résultats revêtait de ce fait un intérêt encore plus important que pour les recensements précédents, intérêt renforcé aussi par l'importance des innovations technologiques apparues au cours de cette période. En particulier, l'ouverture du site www.insee.fr en mai 1996 puis de sa deuxième version en mars 2000.

Cette diffusion s'est ainsi appuyée sur une grande diversité de supports, en particulier électronique, mais sans pour autant supprimer les supports traditionnels. L'utilisation de l'Internet pour une diffusion de masse, comme celle relative aux résultats d'un recensement, a, par exemple, constitué une grande première pour l'Insee, grâce au site www.recensement.insee.fr dédié au RP99. Notamment du fait de cette plus grande variété de supports, la diversité des produits (tableaux, bases de données, accompagnement cartographique, atlas thématiques, ...) a aussi été sensiblement élargie par rapport aux éditions précédentes.

Comme pour les précédents, ce recensement a permis un volume important d'analyses réalisées par l'Insee ou d'autres organismes, voire en partenariat. La diffusion de ces résultats a de plus fait appel de manière assez systématique aux compétences de rediffuseurs du secteur privé, avec l'objectif de développer l'accès aux données auprès de publics moins proches de l'Insee.

Enfin, le cadre juridique de cette diffusion au regard de la loi de 1978 a été largement modifié par rapport à celui en vigueur lors du recensement de 1990 (cf. annexe 5). Cette évolution conduit à s'interroger de la conséquence de ces bases nouvelles sur les acquisitions des résultats du RP99.

Tous ces éléments, mais aussi le calendrier de mise à disposition, les efforts promotionnels, les services sur mesure offerts en accompagnement des produits standard, méritaient un examen approfondi de la part du CNIS pour évaluer la satisfaction des utilisateurs finaux et prendre acte des améliorations souhaitables lors d'opérations futures de diffusion à grande échelle de type recensement.

Le CNIS, sur proposition de l'Insee, a donc décidé de mettre en œuvre une évaluation des conditions dans lesquelles s'est déroulée la mise à disposition de ces résultats. Le Bureau du CNIS a approuvé, lors de sa réunion du 15 mars 2002, la création d'un groupe de travail consacré à l'évaluation de la diffusion du recensement de la population de 1999.

Ce groupe a été placé sous l'égide des deux formations « Statistiques régionales et locales » et « Démographie - Conditions de vie » et ouvert aux membres des deux formations, ainsi qu'à des personnalités extérieures. Il a été placé sous la présidence de Bernard Morel, directeur à la DATAR, son rapporteur étant Jean-Patrick Bernard, chef du département Insee Info Service. Réuni à quatre reprises (26 juin et 22 octobre 2002, 25 février et 6 mai 2003), il a notamment contribué à la mise au point du cahier des charges d'une étude confiée - après appel d'offre - à la société Ipsos, dont il a ensuite examiné les résultats avec le prestataire.

Le groupe a aussi entendu :

- Un exposé de Thérèse Saint-Julien sur l'accès aux données territorialisées offert par le RP 1999 ;
- Une analyse de la clientèle sous forme de couples « clients-produits » par Jean Claude Renaud ;
- Une présentation de l'usage des données du RP en géomarketing faite par la société Cartégie;
- Un récapitulatif des achats de produits RP par la mairie de Gennevilliers montrant les différences entre le RP90 et celui de 1999.

Ces contributions sont jointes en annexe au présent rapport, excepté la communication de Cartégie. Le géomarketing est une activité qui se nourrit d'informations statistiques localisées pour contribuer à l'analyse des territoires et de leur peuplement. Elle permet ainsi d'offrir aux opérateurs, publics comme privés, les éléments utiles à leurs décisions d'équipement et d'investissement. Les informations localisées sont d'origines diverses ; celles issues des recensements de population y figurent naturellement en bonne place. En raison des particularités des sources (autres que le RP) et des traitements que le géomarketing leur applique, la communication de Cartegie ne peut, pour des raisons de confidentialité, être publiée dans ce rapport. Elle aura servi à éclairer les membres du groupe de travail sur l'usage propre à Cartegie des résultats du RP99.

D'une façon générale, les travaux et les échanges au sein du groupe ont montré l'intérêt de croiser deux approches pour tenter de mieux caractériser la relation entre l'Insee et ses publics :

- √ d'une part, une approche technique et quantifiée sur la qualité des produits et des services et la satisfaction des usagers;
- √ d'autre part, une appréciation plus qualitative des attentes et des perceptions qui tienne compte des positions institutionnelles et des usages sociaux de l'information, différenciant notamment collectivités locales, chercheurs ou entreprises de géomarketing.

2- LES PERCEPTIONS GÉNÉRALES DE L'INSEE au travers de la diffusion du RP99

Il n'est pas possible de reprendre ici tous les éléments mis en lumière par l'étude d'évaluation réalisée par la société Ipsos. D'ailleurs, certains points jugés positifs par une partie du public sont nettement moins appréciés par un autre type de clientèle, ce qui renvoie à la problématique clients-produits. Rappelons que l'offre de l'Insee doit satisfaire à la fois des spécialistes, ou « grands comptes », et le grand public, ou « utilisateurs basiques », et que les besoins de ces deux catégories de clients sont le plus souvent fondamentalement différents et parfois antinomiques. Ce sera à l'Insee d'utiliser point par point chacun de ces éléments pour faire évoluer ses produits de diffusion du prochain recensement.

Il est par contre intéressant de présenter ici les perceptions générales qu'ont les utilisateurs, de l'Institut, de ses produits et de ses services.

En positif:

L'Insee constitue, pour tous les utilisateurs interrogés, l'organisme national producteur de statistiques publiques qui dispose d'un capital mémoire important et d'une expertise inégalée.

Le recensement est une source d'information de premier ordre.

Les catalogues, en ligne ou traditionnels, sont considérés comme très satisfaisants et complets. La qualité des informations délivrées est jugée satisfaisante, même si la mise en scène des produits ne parvient pas toujours à rendre compte de manière exhaustive de la spécificité des produits.

La gamme des produits de diffusion du recensement, dans la majorité des situations rencontrées, est en adéquation avec la problématique des clients et suffisamment vaste pour tous les usages. Les utilisateurs des produits issus du RP99 se déclarent le plus souvent satisfaits de ces produits et de l'évolution de l'offre depuis le RP90.

La satisfaction est générale à l'égard des variables proposées. Elles sont considérées comme faisant autorité, claires, non discutables car leur définition est partagée par l'ensemble des acteurs et pérennes.

Les zonages Iris et îlots sont particulièrement appréciés, en particulier par les grands utilisateurs.

La politique de prix apparaît, pour la plupart des personnes interrogées, cohérente et parfaitement justifiée.

Le site Internet dédié au recensement est très largement consulté et semble un relais de l'Insee tout à fait légitime.

En négatif :

L'Insee est perçu comme peu communicant : les remarques visent notamment le champ de l'avant-vente. Les clients de l'Insee ont une vision souvent partielle de la gamme des produits et services de diffusion des résultats du RP99, dont la cohérence n'apparaît pas comme une évidence.

Cette méconnaissance met en exergue des interrogations sur les produits de l'Insee et leur conception, véritable boîte noire pour les utilisateurs. L'offre de produits sur mesure reste largement méconnue, car ne figurant dans aucun catalogue. L'absence d'accompagnement explicatif sur des variables complexes, comme sur les données au ¼ en matière de précaution d'usage, surtout pour les petites communes, traduit là aussi un déficit de communication aux utilisateurs.

Les gros utilisateurs émettent beaucoup de réserves sur les dates de disponibilité des produits et sur les services d'accompagnement avant et après vente. Les délais de mise à disposition des produits issus du RP99 ont été dommageables pour une grande proportion de clients interrogés. De la même façon, les versions successives de produit, jusqu'à trois, sont considérées comme non justifiées.

Des critiques relèvent aussi la diffusion de versions erronées, particulièrement gênante pour les organismes à réseau.

Si la systématisation des supports cédéroms constitue une évolution jugée très favorable, les formats de fichiers ne rencontrent pas d'adhésion consensuelle. En particulier, le format Beyond 20/20 est considéré par les grands comptes comme non opérationnel.

Enfin, le changement de tarification en cours de diffusion (par exemple, la remise de 70% sur des acquisitions de données communales pour la France entière) a fragilisé l'argumentation initiale des principes de tarification.

Les questions de tarification: même s'il n'appartenait pas au mandat du groupe d'examiner les principes de tarification en vigueur adoptés par l'Insee pour l'ensemble de ses produits, l'impact des tarifs sur les performances de diffusion des résultats du RP99 a été abordé. L'enquête Ipsos a relevé que 71% des acquéreurs des produits RP99 trouvaient que les prix étaient justifiés (11% cependant souhaitant une baisse significative des prix), mais le groupe de travail a insisté sur la nécessité de revoir la tarification, notamment les représentants de collectivités locales. L'impression, confirmée par le décompte de la ville de Gennevilliers (cf. annexe), est que la dépense globale, par exemple d'une collectivité, a augmenté par rapport au RP 90, sous l'effet de l'accroissement du nombre des produits nécessaires pour un service équivalent et de formation ad hoc.

Les contraintes liées aux conditions d'accès et de rediffusion sont aussi perçues comme un obstacle à la production de visions partagées d'un territoire donné, entre acteurs devant mettre en œuvre des politiques coordonnées.

3- ÉLÉMENTS D'UN BILAN TECHNIQUE DES PRODUITS ET SERVICES

L'ensemble des résultats détaillés des travaux d'évaluation d'Ipsos est fourni en annexe 7. L'essentiel des conclusions est repris dans les deux tableaux suivants.

3.1 Sur les produits

Produit	Adéquation du produit aux problématiques des utilisateurs (en %)	Note sur 20	Types de clients dominants	Points forts et Points faibles
Insee Première	97	15.47	-Administrations -Grand public.	Points forts : Synthèse claire et fiable. Points faibles : Analyse se limitant à la France entière par département.
Population légale	97	15.27	-Administrations -Grand public.	Points forts : Facile d'usage et fiabilité des données. Points faibles : Zonage manquant de finesse. Nombre de variables insuffisant.
Portrait de la France	97	15.25	-Administrations -Grand public.	Points forts : Lisibilité et contenu. Points faibles : Mauvaise lisibilité des tableaux.
Évolution démographique	98	14.90	-Administrations -Grand public.	Points forts: Adéquation aux besoins et fiabilité des données. Points faibles: zonages et nombre de variables insuffisant. 43 % des acheteurs ne lui trouvent pas de défaut.
Base de données Communes	95	14.76	-Administrations -Entreprises	Points forts : Fiabilité, choix et richesse des données. Points faibles : Ergonomie du produit à améliorer. Manque de données comparatives avec les anciens recensements.
Mobilités	95	14.58	-Administrations -Entreprises	Points forts : Adéquation aux besoins, choix des variables et fiabilité. Points faibles : Zonage trop large.
Base de données Iris	94	13.56	-Administrations -Entreprises	Points forts : Adéquation aux besoins, choix des variables et fiabilité. Points faibles : Données insuffisantes. Usage complexe.
Base de données Îlot	82	13.80	-Administrations -Entreprises	Points forts : Adéquation aux besoins, choix des variables et fiabilité. Un client sur deux la trouve sans défaut. Points faibles : Nombre de variable trop restreint, absence de données comparatives ds le temps
Tableaux références et analyses	93	14.64	-Administrations -Entreprises	Points forts : Facilité d'usage, adéquation aux besoins et fiabilité des données. Points faibles : Nombre de données jugées insuffisantes. Mise en page améliorable.

3.2 Sur les services d'accompagnement.

Services	Satisfaction (% de oui)	Type de clients	Points forts et Points faibles
Produits sur mesure	84	4 clients sur 10 ont fait appel à ce type de service. Concerne surtout des grands comptes: administrations, entreprises.	Points forts : en adéquation avec le besoin. Points faibles : le prix, existence de ce type de service non présente sur les catalogues.
Beyond 20/20	71	Fourni d'office sur les cédéroms Base de données. Les utilisateurs satisfaits sont le plus souvent des non statisticiens.	Points forts: utile pour les non statisticiens. Points faibles: presque un handicap pour les statisticiens. Prise en main et formation très insuffisante.
Site internet du RP99	Non chiffrée	6 clients sur 10 ont consulté le site. Le taux est supérieur pour les entreprises.	Points forts : richesse et qualité des informations. De nombreuses informations gratuites. Points faibles : Manque de choix, surtout pour les informations gratuites.
Catalogue	94% sont satisfaits 90% le trouvent complet	90% des clients ont utilisé le catalogue sous une de ces formes.	Points forts : Information indispensable. Points faibles : Présentation des produits pas assez commerciale. L'offre de produits sur mesure n'est pas indiquée.
Information commerciale	90	Deux formes sont privilégiées : le papier et le contact avec un conseil en information.	Points forts : assez facile d'accès Points faibles : information parfois incomplète. Offre complète complexe.

Outre les résultats des enquêtes Ipsos et leur interprétation, le groupe de travail a été amené à prendre connaissance de la comparaison des achats de produits des recensements 90 et 99 effectués par la ville de Gennevilliers (cf. annexe 6). D'où :

3.3 Sur l'articulation entre produits et services

L'arrêté de mai 1998 fixant les conditions de diffusion a pris en compte les nouvelles dispositions de la CNIL. Celles-ci n'ont pas eu d'impact direct sur les prix par rapport à celles en vigueur au moment de la diffusion du RP90. Cependant, elles ont conduit notamment à organiser la production sur mesure à partir de fichiers-détail du RP99 par l'Insee pour une totale garantie du respect de la confidentialité des données individuelles. En conséquence, une partie des tabulations précédemment réalisées par des organismes acquéreurs de résultats du RP90 a été prise en charge par l'Insee sur le RP99. Ce passage de l'accès direct à un fichier-détail à des tabulations sur mesure a eu un effet indirect sur le prix d'accès à certaines données.

4- TENIR COMPTE DES USAGES SOCIAUX DE L'INFORMATION

Cinq catégories principales ont été distinguées en fonction des positions institutionnelles des clients et des usages sociaux auxquels l'information est destinée. Les types d'usage des données, les attentes des utilisateurs sont en effet aussi marqués par les finalités différentes de leurs actions : missions de gestion de service public pour les administrations et les collectivités, connaissance pour les chercheurs, performance économique pour les entreprises, et information générale pour les médias et le public. Une remarque générale sur le géoréférencement vient compléter cette approche.

- les **collectivités locales**, en tant que partenaires co-producteurs de l'information admettent parfois difficilement les conditions de tarification ou les restrictions d'accès aux données en particulier celles relatives à leur commune. « Clients basiques » ou « grands comptes » selon leur taille, toutes attendent une reconnaissance de leur rôle

dans la collecte et dans l'usage de l'information pour le débat démocratique local et l'exercice de leurs missions (élaboration des documents d'urbanisme et des politiques locales). Cela ne signifie pas nécessairement la gratuité mais justifie un programme de diffusion spécifique, particulièrement attendu dans la perspective du nouveau recensement.

Les collectivités sont également porteuses d'usages particuliers qui, par exemple, associent souvent données individuelles et caractéristiques des logements, ou se référent aux périmètres plus larges de l'intercommunalité et infra-communaux de certaines politiques locales.

- Les autres **administrations et organismes publics**, très gros utilisateurs des données du recensement, sont attentifs au respect des délais de mise à disposition et à la finesse des données fournies pour lesquelles il importe que les conditions d'usage, en particulier par les services déconcentrés (fiabilité, secret, rediffusion), soient plus explicites. Les conditions d'accès aux données et de partage de l'information au niveau local seraient à clarifier : faut-il encourager la négociation de tarifs spécifiques pour des regroupements de services administratifs nationaux et déconcentrés, la constitution de plate-forme commune de données statistiques et géographiques avec des collectivités locales... ?
- le monde des **entreprises**, autre très gros utilisateur des résultats du recensement est attaché à la qualité technique, au respect des délais et à la fiabilité des bases de données. **Les rediffuseurs**, qui appartiennent au monde des entreprises, sont particulièrement attachés au respect des délais de mise à disposition des résultats.
- les **chercheurs** évaluent l'offre de l'Insee par sa capacité à répondre aux enjeux de connaissance. De ce point de vue, les évolutions du dispositif de diffusion par rapport au précédent recensement sont jugées souvent plus avantageuses pour les utilisateurs « grand public » que pour les chercheurs : accessibilité et complétude de l'offre de produits agrégés standard, accès au catalogue, mise en place d'un service de tabulation, amélioration de la finesse du grain avec le passage de l'IRIS 5000 à l'IRIS 2000...Ces progrès peuvent en effet aussi constituer des freins pour les méthodes de travail du chercheur : les limitations de l'accès aux données individuelles ou aux variables sensibles, le plafonnement des possibilités de tabulation compliquent ou rendent plus coûteuses les analyses exploratoires qui constituent une phase essentielle pour la définition de nouvelles problématiques.
- Le « grand public », utilisateur individuel ou médias d'information générale, attend simplicité d'accès et modes d'emplois facilement compréhensibles.

La question des possibilités de **géoréférencement** a également été abordée en détail et mériterait un examen plus approfondi vu l'enjeu croissant des questions liées aux territoires à différentes échelles pour l'ensemble des utilisateurs.

Les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État doivent pouvoir exploiter les données statistiques selon des périmètres variables qui aujourd'hui structurent les politiques territoriales (intercommunalités, pays, SCOT...). D'un point de vue plus général, les chercheurs se sont interrogés sur la pertinence spatiale de l'IRIS en tant que maille de base pour collecter et diffuser l'information finement localisée. Cette disposition devrait être discutée et comparée à d'autres principes de maillage utilisés à l'étranger : carroyages, PUMA (Public Use Microdata Area) américains... (cf. annexe).

Enfin, les mêmes techniques de géomarketing se développent avec des finalités différentes aussi bien au sein des grandes entreprises de la banque et de la distribution que dans l'optimisation des grands établissements de services publics de santé ou d'éducation.

5- PROPOSITIONS : pour une gestion différenciée de la relation de l'Insee avec ses publics

5.1 Une information préalable

Un catalogue complet et compréhensible

Le groupe de travail salue la réalisation des catalogues présentant les produits, sous forme papier, cédérom et sur l'Internet. Il souhaite cependant que l'offre présentée soit absolument complète avec une présentation des travaux sur mesure possibles, et des coûts y afférents.

Il souhaite aussi que l'Insee mette en place une véritable communication commerciale, bannissant le "jargon" spécifique des statisticiens de l'Institut ; que l'Insee présente chacun de ses produits de manière plus pédagogique (démonstration).

Il demande aussi à l'Insee d'étudier une présentation de l'offre qui corresponde aux usages du plus grand nombre, c'est à dire où le premier critère de recherche de l'information est la variable et le second la zone géographique, contrairement à ce qui est fait actuellement.

Un planning de sortie des produits respecté

De nombreuses dates de sortie de produits n'on pas été respectées par l'Insee, parfois avec un retard de plus d'un an (cas des "Mobilités"), et ceci sans que les utilisateurs obtiennent la moindre information des conseillers de l'Insee, qui semblaient eux-même ne pas savoir.

Ces retards sont largement préjudiciables à l'ensemble des utilisateurs. Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, plusieurs thésards ont dû patienter des mois alors qu'on connaît la faiblesse et la durée limitée de leur allocation. Plusieurs sociétés ont vu des contrats annulés, faute de données, avec des conséquences financières importantes.

Au moment où l'Insee veut établir une gestion de la relation client de qualité, il doit montrer l'intérêt et la considération qu'il porte à ses utilisateurs, en mettant en place un système de production qui garantisse à la fois le strict respect des dates de parution annoncées et la qualité des produits.

5.2 un accompagnement des ventes

Pour la quasi-totalité des utilisateurs, l'utilisation des statistiques de l'Insee n'est jamais une chose simple, contrairement à ce que semblent penser quelques cadres de l'Institut. Un conseil est indispensable avant et après l'achat, et souvent durant l'utilisation.

C'est pourquoi le groupe invite fortement l'Insee à mettre en place un véritable système de "gestion de la relation client" de grande qualité, auquel l'utilisateur doit pouvoir faire appel en tant que de besoin.

:

Bien que débordant légèrement de sa mission, le groupe émet le vœu qu'un tel service soit offert pour l'ensemble des données de l'Insee.

Deux raisons essentielles sous-tendent cette demande :

- 1. la première concerne l'offre et la demande qui évoluent rapidement pour des raisons techniques : données géocodées de plus en plus utilisées dans le cadre d'un "système d'information géographique", nouveaux outils de diffusion en préparation comme le "web données locales", etc.
- 2. la deuxième prend en compte la nécessité, pour les grands utilisateurs, d'anticiper l'évolution de l'offre de l'Insee, car cette évolution entraîne pour eux la nécessité de se préparer à cette évolution, et dans de nombreux cas l'obligation d'investir.

Pour ces deux raisons, l'utilisateur alerté sur l'évolution de l'offre par une communication commerciale classique, doit pouvoir obtenir les précisions qui lui sont nécessaires et parfois vitales, et cela ne peut se faire que dans le cadre d'une gestion soutenue de la relation client.

- Annexe 1- Mandat du groupe de travail
- Annexe 2- Liste des participants au groupe de travail
- Annexe 3- Note sur les « couples clients-produits » (Insee : Jean-Claude Renaud)
- Annexe 4- Note sur « l'accès aux résultats du recensement de la population 1999 pour des approches territoriales" (Thérèse Saint-Julien, Alexandre Kych, Hélène Mathian)
- Annexe 5- Arrêté du 22 mai 1998 portant création d'un traitement automatisé réalisé à l'occasion de la collecte et de la diffusion des résultats du RP99
- Annexe 6- Dépenses d'acquisition de données des RP90 et 99 de la ville de Gennevilliers, commentées par Roxane Silberman
- Annexe 7- Etude Ipsos (Bertrand Chokrane, Chantal Schmitt, Bertrand Robion)

Mandat du groupe de travail sur l'évaluation de la diffusion du RP 1999

Le recensement de la population de 1999 a été particulièrement attendu après un intervalle censitaire inhabituel de 9 ans. La diffusion de ses résultats revêt de ce fait un intérêt encore plus important que pour les recensements précédents, le CNIS, sur proposition de l'INSEE, a donc décidé de mettre en oeuvre une évaluation des conditions dans lesquelles s'est déroulée la mise à disposition de ses résultats. Les résultats de cette évaluation seront riches d'enseignement pour les futurs recensements mais également et sans attendre ces échéances encore lointaines, pour les dispositifs de diffusion de données locales autres que celles issues du seul recensement, dispositifs en cours de construction à l'INSEE et dans d'autres organismes producteurs de statistiques.

La mise à disposition des résultats du recensement a connu plusieurs phases à partir de juin 1999 et se termine en avril 2002. Elle a mis à profit une grande diversité de supports en particulier électroniques sans pour autant supprimer les supports traditionnels; l'utilisation d'internet pour une diffusion de masse comme celle relative aux résultats d'un recensement a par exemple constitué une grande première pour l'INSEE. Notamment du fait de cette plus grande variété de supports, la diversité des produits: tableaux, bases de données, accompagnement cartographique, atlas thématiques, ... a aussi été sensiblement élargie par rapport aux éditions précédentes. Comme les précédents, ce recensement a permis un volume important d'analyses réalisées par l'INSEE ou d'autres organismes ou en partenariat. La diffusion de ces résultats a de plus fait appel de manière assez systématique aux compétences de rediffuseurs du secteur privé avec l'objectif de développer l'accès aux données auprès de publics moins proches de l'INSEE. Enfin, le cadre juridique de cette diffusion au regard de la loi de 1978 a été largement modifié par rapport à celui en vigueur lors du recensement de 1990.

Tous ces éléments, mais aussi le calendrier de mise à disposition, les efforts promotionnels, les services sur mesure offerts en accompagnement des produits standard, méritent un examen approfondi de la part du CNIS pour évaluer la satisfaction des utilisateurs finaux et prendre acte des améliorations souhaitables lors d'opérations futures de diffusion à grande échelle.

En termes de méthode et compte tenu de la complexité de cet ensemble, il semble souhaitable de confier la mise en œuvre de la procédure d'évaluation à un organisme extérieur. Une phase de restitution et de discussion pourrait alors intervenir sur la base des informations collectées et mises en forme par ce prestataire.

Le Bureau du CNIS a approuvé, lors de sa réunion du 15 mars 2002, la création du groupe de travail consacré à l'évaluation de la diffusion du recensement de la population de 1999. Ce groupe sera placé sous l'égide des deux formations « Statistiques régionales et locales » et « Démographie-Conditions de vie ».

Ce groupe de travail du Cnis contribuera largement à la construction du cahier des charges de cette évaluation puis un groupe restreint assurera avec l'INSEE le suivi direct du prestataire. A l'issue de ce travail, probablement vers la fin de l'année 2002, le groupe organisera une Rencontre du CNIS pour rendre compte de ce travail d'évaluation et entendre les commentaires qu'il pourra susciter de la part de l'ensemble des utilisateurs.

Le groupe de travail sera présidé par Bernard MOREL, directeur à la DATAR. Son rapporteur sera Jean-Patrick BERNARD, chef du département Insee-Info-Service.

Le groupe sera ouvert aux membres des formations « démographie, conditions de vie » et « statistiques régionales et locales » auxquels seront associées des personnalités qualifiées.

Liste des participants au groupe de travail

M.	ANTOINE Jacques	CESEM OPINION
M.	BERNARD Jean-Patrick	INSEE
M.	BOUHIER Jacky	Confédération générale du logement
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que Choisir
\mathbf{M}^{me}	CHAMBA-RENOUX Françoise	FNAU
M.	COURTEJAIRE Jean-Pierre	Conseil régional Franche-Comté
M.	DAMAIS Jean-Philippe	Professeur
M.	DEBRAND Thierry	Union sociale pour l'habitat
\mathbf{M}^{me}	DENEL Corinne	Mairie de Gennevilliers
Mme	DEVILLE Martine	INED
M.	FUCHS Pascal	Ville de Montreuil
\mathbf{M}^{me}	GUYOT Corinne	DDTEFP
M.	KOSIANSKI Etienne	Mairie de Gennevilliers
M.	KYCH Alexandre	CNRS-LASMAS
\mathbf{M}^{me}	LETELLIER Jacqueline	INSEE
M.	MOREL Bernard	DATAR
\mathbf{M}^{me}	MOUTARDIER Mireille	Min. équipement-DAEI-SES
M.	OUSSET Jean	Professeur
M.	RENAUD Jean-Claude	INSEE
\mathbf{M}^{me}	ROMPTEAU Sophie	Secrétariat du CNIS
\mathbf{M}^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétariat du CNIS
\mathbf{M}^{me}	SAINT-JULIEN Thérèse	CNIG
M.	SALGE François	CNIG
\mathbf{M}^{me}	SILBERMAN Roxane	CNRS-LASMAS
M.	SOSPEDRA Richard	ADF
\mathbf{M}^{me}	SAVELLI THIAULT Isabelle	CROCIS-CCIP
M.	ZAHARIEV Roumen	Direction générale de la santé

COUPLES CLIENTS - PRODUITS RP (JC Renaud)

(Les couples essentiels sont en gras. Ils se décomposent le plus souvent en couples sur une nomenclature d'activité plus fine, indiqués non gras)

COUPLES CLIENTS-PRODUITS ENTREPRISES

ENSEMBLE ENTREPRISE

Poids CA: 47

Poids nb clients: 38

majeur	Bases de données cne-iris-	Produits normalisés		
	ilot			
mineur	Pop légale	Evol démo		

ETUDE CONSEIL Poids CA: 22 Poids nb clients: 11

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
mineur	Pop légale	Evol démo

COMMERCES ET SERVICES

Poids CA: 9 Poids nb clients: 13

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
mineur	Pop légale	Evol démo

BANQUES et FINANCE

Poids CA: 6 Poids nb clients: 3

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
mineur	Pop légale	Evol démo

PRESSE Poids CA: 3 Poids nb clients: 4

1 Glas tip Glistics 1 1			
majeur	Pop légale	Evol démo	
mineur	Portrait France	Bases de données cne-	
		iris-ilot	

INDUSTRIE Poids CA: 3 Poids nb clients: 3

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Pop légale
mineur	Evol démo	

CHAMBRES CONSULAIRES

Poids CA: 2 Poids nb clients: 2

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
mineur	Pop légale	Evol démo

ASSURANCES Poids CA: 1 Poids nb clients: 1

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
mineur	Pop légale	Evol démo

BATIMENT Poids CA: 1 Poids nb clients: 0

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Fichiers détails log-ind
mineur	Pop légale	Evol démo/produit
		normal

ORDRES PROFESSIONNELS

Poids CA: 0 Poids nb clients: 0

majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Pop légale
mineur		

COUPLES CLIENTS - ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

ENSEMBLE ETAT

Poids CA: 8

Poids nb clients: 8

majeur	Pop légale	Evol démo
mineur	Bases de données cne-iris-	Portrait France
	ilot	

ETAT - SERVICES EXTERIEURS (de l'état : directions départementales et régionales)

Poids CA: 6 Poids nb clients: 6

majeur	Pop légale	Evol démo
mineur	Bases de données cne-iris-ilot	Portrait France

ETAT NAT (administrations centrales)

Poids CA: 2 Poids nb clients: 2

majeurPop légaleEvol démomineurBases de données cne-iris-ilotPortrait France

COUPLES CLIENTS-PRODUITS COLLECTIVITES LOCALES

ENSEMBLE COLLECTIVITES LOCALES (régions, départements, communes)

Poids CA: 21

Poids nb clients: 12

majeur	Pop légale	Bases de données cne-iris-ilot /évol démo/produits norm.
mineur	Portrait France	Insee première

COUPLES CLIENTS-PRODUITS SANTE SOCIAL

ENSEMBLE SANTE-SOCIAL

Poids CA: 3 Poids nb clients: 4

majeur	Pop légale	Evol démo
mineur	Bases de données cne-iris-	
	ilot	

SOCIAL (sécurité sociale, caisses de retraite, anpe...)

Poids CA: 2 Poids nb clients: 3

majeur	Pop légale	Evol démo
mineur	Bases de données cne-iris-ilot	

SANTE (hôpitaux, cliniques...)

Poids CA: 1 Poids nb clients: 1

majeur	Pop légale	Evol démo
mineur	Bases de données cne-iris-ilot	

COUPLES CLIENTS-PRODUITS ENSEIGNEMENT-RECHERCHE-FORMATION

ENSEMBLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

Poids CA: 6

Poids nb clients: 4

majeur	Evol démo	Pop légale
mineur	Bases de données cne-iris-	Tableaux références
	ilot	/portrait France

ENSEMBLE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Poids CA: 1

Poids nb clients: 3

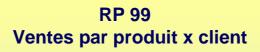
majeur	Pop légale	Portrait France/insee première
mineur	Evol démo	Bases de données cne-iris-ilot

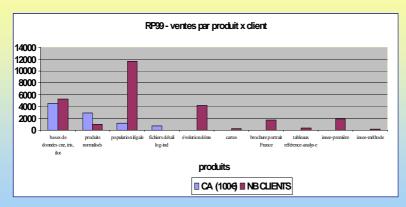
ENSEMBLE FORMATION (autre)

Poids CA: 0

Poids nb clients : 1

majeur	Pop légale	
mineur	Bases de données cne-iris-	Evol démo/insee
	ilot	première/portrait
		France

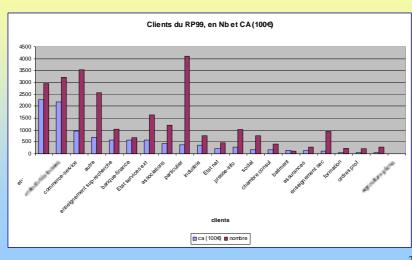




J-C. Renaud - octobre 2002



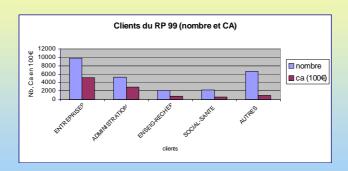
Clients du RP 99, en nombre et CA (100€)



J-C. Renaud – octobre 2002

INSEE

Clients du RP 99 (nombre et CA)





COUPLES CLIENTS-PRODUITS RP Couples clients -produits entreprises

ENSEMBLE ENTREPRISE Poids CA: 47 Poids numbre de cliente

olds nombre de chems : 50		
Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
Mineur	Population légale	Évolution démographique

ETUDE CONSEIL Poids CA: 22 Poids nombre de clients: 11

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
Mineur	Population légale	Évolution démographique

COMMERCES ET SERVICES Poids CA: 9 Poids nombre de clients: 13

ı	Mineur	Population légale	Évolution démographique
ı	Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés

BANQUES ET FINANCE Poids CA: 6 Poids nombre de clients: 3

	Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
ı	Mineur	Population légale	Évolution démographique

J-C. Renaud - octobre 2002



COUPLES CLIENTS-PRODUITS RP Couples clients -produits entreprises

ENSEMBLE ENTREPRISE Poids CA: 47 Poids nombre de clients: 38

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
Mineur	Population légale	Évolution démographique

PRESSE Poids CA: 3 Poids nombre de clients: 4

I	Majeur	Population légale	Évolution démographique
ı	Mineur	Portrait France	Bases de données cne-iris-ilot

INDUSTRIE Poids CA : 3 Poids nombre de clients : 3

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Population légale
Mineur	Évolution démographique	

CHAMBRES CONSULAIRES Poids CA: 2 Poids nombre de clients: 2

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
Mineur	Population légale	Évolution démographique

J-C. Renaud - octobre 2002



COUPLES CLIENTS-PRODUITS RP Couples clients -produits entreprises

ENSEMBLE ENTREPRISE Poids CA: 47 Poids nombre de clients: 38

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
Mineur	Population légale	Évolution démographique

ASSURANCES Poids CA : 1 Poids nombre de clients : 1

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Produits normalisés
Mineur	Population légale	Évolution démographique

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Fichiers détails log-ind.
Mineur	Population légale	Évolution démographique/produit normal

ORDRES PROFESSIONNELS Poids CA: 0 Poids nombre de clients: 0

Majeur	Bases de données cne-iris-ilot	Population légale
Mineur		

J-C. Renaud - octobre 2002



COUPLES CLIENTS-PRODUITS ADMINISTRATION - 1

ENSEMBLE ÉTAT Poids CA : 8 Poids nombre de clients : 8

Majeur	Population légale	Évolution démographique
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot	Portrait France

ÉTAT – SERVICES EXTÉRIEURS Poids CA : 6 Poids nombre de clients : 6

Majeur	Population légale	Évolution démographique	
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot	Portrait France	

ÉTAT NAT Poids CA : 2 Poids nombre de clients : 2

Majeur	Population légale	Évolution démographique	
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot	Portrait France	



COUPLES CLIENTS-PRODUITS ADMINISTRATION - 2

COLLECTIVITÉS LOCALES Poids CA : 21 Poids nombre de clients : 12

Majeur	Population légale	Bases de données cne-iris- ilot/évolution démographique/produits normalisés.
Mineur	Portrait France	Insee première

J-C. Renaud - octobre 2002



COUPLES CLIENTS-PRODUITS SANTÉ - SOCIAL

ENSEMBLE SANTÉ-SOCIAL Poids CA :3 Poids nombre de clients : 4

Majeur	Population légale	Évolution démographique		
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot			

SOCIAL Poids CA: 2 Poids nombre de clients: 3

	Majeur	Population légale	Évolution démographique	
ı	Mineur	Bases de données cne-iris-ilot		

SANTÉ Poids CA : 0 Poids nombre de clients : 1

Majeur	Population légale	Évolution démographique	
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot		



COUPLES CLIENTS-PRODUITS ENSEIGNEMENT RECHERCHE

ENSEGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE Poids CA : 6 Poids nombre de clients : 4

Majeur	Évolution démographique	Population légale
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot	Tableaux références/portrait France

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Poids CA: 1 Poids nombre de clients: 3

Majeur	Population légale	Portrait France/Insee première	
Mineur	Évolution démographique	Bases de données cne-iris-ilot	

FORMATION Poids CA: 0 Poids nombre de clients: 1

Majeur	Population légale	
Mineur	Bases de données cne-iris-ilot	Évolution démographique/Insee première/portrait France



Communication faite au groupe de travail sur l'évaluation de la diffusion du RP 99 22 octobre 2002

L'accès aux résultats du recensement de la population 1999 pour des approches territoriales

Communication rédigée par Thérèse Saint-Julien, Alexandre Kych et Hélène Mathian

Les modes d'accès aux données territorialisées offerts par le RGP de 1999 ont suffisamment changé par rapport à ceux de 1990 pour que cette analyse ait un sens.

Des avancées significatives pour l'accès grand public

L'offre des produits agrégés du recensement est construite autour de 3 critères. D'abord les *types de zonages* : îlots, IRIS, communes et grand territoires, où l'INSEE réunit les entités administratives (cantons, arrondissements, départements, régions et France entière) et les zonages d'étude (unités, aires et espaces urbains et zones d'emploi). Ensuite les *ensembles d'indicateurs*: 125 indicateurs rétrospectifs pour 6 recensements de 62 à 99, 155 indicateurs Références pour 82, 90 et 99, 1 300 indicateurs Profils pour 90 et 99, 18 000 indicateurs Analyses, 170 indicateurs Mobilité et 15 indicateurs Îlots. Enfin les *types de produits* : tabulations sous forme de bases de données, tabulations sous forme de tableaux, fiches graphiques ou cartographiques. Bien sûr, on ne rencontre pas toutes les combinaisons des 3 critères. Plus les zonages spatiaux sont grands, plus l'offre d'indicateurs et de produits est riche. Inversement, on ne dispose que d'une base de données de 15 indicateurs pour les îlots.

Si l'on acquiert les bases de données, comme auparavant, auprès des directions ou observatoires régionaux de l'INSEE, la diffusion des autres produits, tableaux et fiches, se fonde sur le web. Le site de l'INSEE permet une exploration aisée par zonages, thèmes et types de produits. Il ne reste plus alors qu'à commander, car peu de résultats sont offerts gratuitement : une vingtaine d'indicateurs très généraux pour tous les niveaux géographiques ou tous les indicateurs pour les zonages les plus larges, départements, régions et France entière.

Malgré cela, la mise à disposition gratuite sur internet de certains résultats est un plus réel. Il doit satisfaire nombre de petits usagers, petits par le pointillisme territorial des requêtes, et par la recherche d'informations synthétiques et basiques sur la population d'une ou de quelques unités correspondant aux nomenclatures territoriales proposées. L'accès au catalogue est très aisé. Il répond bien à une demande des usagers qui veulent rapidement connaître la nature de l'information standard disponible, et l'acquérir éventuellement tout aussi vite. Il peut satisfaire les utilisateurs de données qui n'ont pas de questions mettant en jeu des niveaux géographiques d'information infra communaux, et qui n'ambitionnent pas de formuler des requêtes sortant des cadres prédéfinis par les tableaux détaillés catalogués en ligne.

La mise en place d'un service de tabulation

Au dispositif de diffusion des tabulations prédéfinies par l'INSEE, il convient d'ajouter la possibilité d'obtenir des *tabulations à façon*. Ces tabulations sont imaginées par l'utilisateur et doivent respecter les niveaux de finesse spatiale (IRIS ou TRIRIS, sauf pour les collectivités locales qui accèdent aux îlots de leur ressort) et les règles relatives aux variables sensibles. Il y a d'abord l'abonnement à la tabulation rapide : à partir d'une extraction de l'un des fichiers individuels, l'utilisateur à un droit à 50 tableaux en un an, pourvu qu'ils soient réalisables en BEYOND 20/20. Si ce logiciel, d'approche conviviale, permet de répondre aux demandes du grand public ou des collectivités locales, il n'est pas sûr qu'il satisfasse les chercheurs, tant ses limitations sont grandes : pas plus de quelques centaines

de cases, pas plus de 4 à 5 variables en jeu, des recodages limités aux regroupements de modalités. Il reste alors le recours aux tabulations à façon, au sens plein du terme : mais elles ont un coût.

Le système est en place et semble fonctionner dans des conditions satisfaisantes du point de vue des temps de réaction aux demandes formulées, ce qui est à mettre à l'actif de l'INSEE. La méthode de travail imposée soulève cependant certaines questions simplement évoquées ici. Une part non négligeable des demandes formulées à distance, en particulier par les chercheurs, porte sur des questions beaucoup moins bien balisées que celles qui président à l'utilisation des tableaux standard. Or l'usager de l'exploitation des fichiers individuels perd une large part de son autonomie dans une phase essentielle des travaux qui est celle de l'analyse exploratoire, toujours nécessaire pour parvenir à la définition d'une problématique et donc au choix des variables dont la pertinence a pu être testée relativement à d'autres. Certes tout reste possible, il suffit d'accumuler les commandes, mais on voit bien poindre une lourdeur un peu démesurée de la démarche, qui risque ici encore d'aboutir à une sous exploitation croissante des richesses d'information contenue dans ces fichiers, et à un affaiblissement des innovations à l'origine desquelles ils pourraient être.

La méthode retenue peut aussi poser problème quand le responsable de la demande est à son tour fournisseur de données. Il semble que le système d'accès ne soit pas significativement différent. S'ajoute simplement un chaînon supplémentaire, ce qui alourdit d'autant la procédure.

La définition des IRIS 2000: avancées et limites

L'IRIS a été introduit en tant que catégorie territoriale pour satisfaire la demande d'informations à un échelon infra communal, tout en tenant compte des exigences de la CNIL en matière de protection des libertés individuelles. L'INSEE a donc choisi un maillage qui, du fait de la dimension des mailles, puisse garantir l'anonymat des informations livrées. Une première expérience avait été réalisée en 1990 avec le découpage des communes de plus de 10 000 habitants en IRIS 5000, c'est-à-dire en mailles concentrant au moins 5 000 habitants et dessinées de telle manière que chaque commune comprenne un nombre entier d'IRIS. En 1990, tous les tableaux détaillés disponibles à l'échelon communal étaient disponibles à l'échelon de l'IRIS 5000.

En 1999, avec le découpage en IRIS 2000, la finesse du maillage est sensiblement améliorée. En effet, théoriquement ? toutes les communes de plus de 4 000 habitants sont cette fois découpées en entités d'au moins 2 000 habitants, en retenant la même règle selon laquelle chaque commune est découpée en un nombre entier d'IRIS. Il n'existe donc pas d'IRIS transcommunaux. Dans les faits, la taille des IRIS résultant du découpage de communes varie assez largement dans une fourchette de quelques centaines à plusieurs milliers d'habitants. Cela tient à ce que le nombre d'habitants ne soit pas le seul facteur retenu dans la création d'un IRIS. Interviennent aussi le volume de l'emploi ou d'autres facteurs divers. Dans cette optique, certains IRIS contigus mais situés dans des communes différentes sont destinés à être regroupés ; toutefois, ils demeurent distincts. De la même manière que lors du recensement de 1990, les tableaux détaillés disponibles à l'échelon communal, le sont aussi à l'échelon de l'IRIS. Le passage du recensement de 1990 à celui de 1999 représente donc une avancée incontestable du fait de l'amélioration de la finesse du grain à partir duquel on se forge une connaissance de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des territoires, des contrastes qui peuvent séparer ces derniers ou bien les déchirer de l'intérieur. Toutes les fractures, toutes les discontinuités ne suivent pas tranquillement les limites communales et ne se traitent donc pas sur ces seules limites (figure 1). Pour les chercheurs en sciences sociales en urbanisme et aménagement du territoire l'apparition de l'IRIS 2000 représente donc une forme de progrès.

Certes, pour les usagers des collectivités locales, l'IRIS de 1990 n'avait pas grande portée. En effet en 1990, ces usagers avaient accès aux différents fichiers individuels anonymisés de la population recensée dans la commune avec un repérage géographique à l'îlot. A partir de ce repérage chacun pouvait sur son territoire travailler dans les maillages de son choix, dès lors qu'ils étaient compatibles avec ce niveau de repérage initial. Du point de vue évoqué ici, la situation de 1999 est plus nouvelle dans la forme que dans le principe. Les collectivités locales n'ont plus directement accès aux fichiers individuels référencés à l'îlot ou même à l'IRIS (cf infra). L'INSEE met à leur disposition à l'échelon de l'îlot et sans limite de seuil de population les 1 170 indicateurs profils, pour le territoire de leur ressort.

Dans l'hypothèse où l'IRIS 2000 s'imposerait désormais comme l'échelon infra communal d'observation, certaines questions pourraient cependant se poser pour tout usager des données étranger aux collectivités locales, ou pour toute personne relevant d'une collectivité locale et s'interrogeant sur la caractérisation de territoires ne relevant pas directement de sa compétence. Nous les évoquons ici simplement.

- Les analyses de changements intervenus dans l'espace intra urbain entre 1990 et 1999 sont compromises. La promesse de la publication des résultats du recensement de 1990 dans les périmètres reconstitués des IRIS 2000 s'avère une entreprise bien difficile, car les découpages en îlots sont soumis à certaines instabilités. En effet, entre les deux recensements des îlots ont pu être remodelés par agrégation et/ou division. Certes, le problème est celui de l'îlot avant d'être celui de l'IRIS, mais il le devient dès lors que l'IRIS intègre des îlots dont les périmètres ont changé entre les deux dates. On peut certes imaginer différentes méthodes d'estimation pour tenter de surmonter l'obstacle. Cependant, compte tenu de la taille des entités concernées, les biais introduits par les estimations peuvent ne pas être négligeables. Si on se projette non plus de regarder les évolutions passées mais les évolutions futures, on peut aussi se demander comment vont s'opérer le redécoupage des IRIS au gré des changements de répartitions futures des populations qui pourraient garantir un suivi territorial des évolutions. L'IRIS garantit donc mal, aujourd'hui et à plus long terme, les possibilités d'étude du changement à cet échelon.
- Les ambiguïtés de l'IRIS dans le cadre des analyses territoriales. On ne reviendra pas sur la genèse de l'IRIS. Avant que ce maillage des zones densément occupées ne se fige, n'est-il pas opportun de s'interroger sur sa simple pertinence spatiale? On passera sur le problème de l'homogénéité des pratiques des communes en matière de découpage des IRIS, toutes choses égales quant aux cadrages donnés par l'INSEE. Des inflexions spécifiques ont pu être localement introduites, c'est sans doute le prix d'une certaine décentralisation, comme il y a un prix des procédures centralisées. Quant on travaille à l'échelon inter-communal, il vaut mieux toutefois y penser. On s'arrêtera ici sur deux autres points sensibles qui ont tendance à se cumuler. Le premier d'entre eux, qui se répercute sur les analyses statistiques et cartographiques réalisées à cet échelon, tient au dessin des mailles qui échappe de fait à toute considération de « statistique spatiale ». La règle du découpage qui est retenue implique la continuité (pas d'enclaves) et d'autre part, chaque commune découpée doit comprendre un nombre entier d'IRIS, le découpage de chaque commune devant être exhaustif. La distinction entre IRIS d'habitat, d'activité et divers, vient limiter un peu les effets pervers de la contrainte de couverture, dans un contexte de trop forte hétérogénéité de la répartition de la population communale. Dans ce cadre communal, le principe de partition est quidé par la nécessaire concentration d'un volume de population. Ce principe aboutit à une variance relativement faible des populations concentrées dans les différentes mailles des IRIS, ce qui a pour contrepartie une forte hétérogénéité tant des formes et des surfaces (tableaux 1 et 2).

Tableau 1: Comparaison des différenciations de **superficies** entre les maillages commune/IRIS : exemple de l'Ile de France

			Selon les ty	Selon les types d'IRIS			
Superficie		_	Iris	Iris	Iris	Communes non découpées	
(km2)	communes	(ensemble)	"Activités"	' "Divers'	' "Habitat"	'en Iris	
N	1300	5250	187	92	4019	952	
Somme	12013.37	12030.70	166.42	362.30	2366.81	9135.17	
moyenne	9.24	2.29	0.89	3.94	0.59	9.60	
écart-type	7.71	5.15	1.85	17.87	1.36	6.37	
CV	0.83	2.25	2.08	4.54	2.31	0.66	

Tableau 2: Comparaison des différenciations de **densités** entre les maillages commune/IRIS: exemple de l'Ile de France

				Selon les types d'IRIS			
				Iris	lris	Iris	Communes non découpées
		communes	(ensemble)	_	_	_	-
Données		1300	5250	187	92	4019	952
Population	1					9 687	,
99	somme		10 951 136	101 993	15 195	069	1 146 879
	moyenne		2086	545	165	2410	1205
	écart-						
	type		1000	709	325	644	1271
	CV		0.48	1.30	1.97	0.27	1.06
Densité 99	moyenne	1260.59	12312.16	4468.04	306.40	15818.42	198.33
	écart-						
	71	2813.16	14856.42	8873.77	1600.49	15209.47	362.73
	CV	2.23	1.21	1.99	5.22	0.96	1.83

Cette hétérogénéité rend fragiles, à cet échelon, toutes les mesures de l'ordre de la densité ou du rendement, qui intégreraient la surface ou toute autre quantité équivalente dans la mesure. Pour les mêmes raisons, les cartographies intégrant l'échelon de l'IRIS, seul ou avec celui des communes, posent un problème dans la mesure où les disparités de forme et de surface de ces entités jouent un rôle central dans l'image territoriale restituée par la carte. Celle-ci repose alors sur un lissage des données qui varie d'une maille à l'autre (figure 1). On pourrait justifier ces disparités de taille et de surface, et légitimer l'hétérogénéité de ce maillage par le rôle de ce dernier pour la gestion et l'action territoriale. Mais ce découpage n'a pas de signification concrète qui pourrait en faire un maillage de référence sur le terrain. L'IRIS n'est semble t-il d'aucun point de vue aujourd'hui une maille du pouvoir. Il n'est très modestement qu'une maille du savoir territorial. On aurait pu imaginer qu'à ce titre, quelques garanties en matière d'analyse spatiale aient été données, ce qui n'est pas le cas.

On peut alors s'interroger sur la solution retenue. Sans mettre en doute la réflexion approfondie qui a présidé à ce choix, on ose cependant se demander pourquoi, puisqu'il s'agit strictement d'une maille du savoir, des solutions du type de celles adoptées en Suède par exemple, avec un carroyage régulier du territoire, n'auraient pas eu plus de sens à la fois, par rapport aux contraintes et aux objectifs assignés à ce maillage et surtout plus de validité sur la durée. Gageons que la réflexion n'est pas close et que l'on n'est pas condamné à voir la France urbaine se figer sur une mosaïque d'IRIS.

Un accès aux fichiers individuels soumis à de très nombreux filtrages

L'accès aux fichiers individuels de la population est source de renouvellement des connaissances dans la mesure où il autorise des requêtes thématiques et spatiales qui ne peuvent être satisfaites par l'accès aux tableaux standard du recensement. Quelques illustrations peuvent être données de ce type de requêtes, d'abord au niveau des thèmes : observer les rapports entre niveaux d'éducation et CS (aucune des tabulations réalisées par l'INSEE ne croise ces 2 variables), observer les rapports complexes entre niveaux d'éducation et CS en tenant compte des interactions conjointes avec le sexe, l'âge, l'origine, le type de ménage ou le marché du travail local (aucune tabulation ne croisera toutes ces variables simultanément) observer l'ensemble des individus vivant dans un ménage dont l'un des membre travaille comme concierge (la variable qui identifie cette population n'existe pas dans le fichier d'origine). Toujours à titre d'exemple, mais pour répondre à des requêtes spatiales, on pourrait rappeler aussi tous les travaux de science politique qui doivent, dans les villes, travailler sur les mailles des cantons, lesquelles n'ont aucune correspondance possible avec celles des IRIS, ou renvoyer aux nécessaires travaux touchant aux politiques de la ville qui doivent intégrer tous les zonages infra communaux imaginés à cet effet, ceux des quartiers sensibles en particulier. On

pourrait évoquer les périmètres des bassins versants, etc. qui sont des périmètres d'aménagement trans-communaux mais non multi-communaux.

Les règles d'accès aux fichiers individuels (1/1, 1/4 ou 1/20) anonymisés étaient les suivantes en 1990. Les collectivités locales pouvaient acquérir ces fichiers pour leur territoire avec une précision spatiale à l'îlot. Pour les chercheurs, soit l'accès était réglé au cas par cas, un peu au hasard des relations interindividuelles entre le chercheur et le statisticien de l'INSEE ou sa direction, et donc de conventions très spécifiques et dans ce cas aucune précision ne peut être ici donnée, soit l'accès se faisait via le LASMAS dans le cadre de la convention signée entre l'INSEE et le CNRS. Dans ce dernier cas il s'agissait du fichier au 1/4 avec une précision spatiale à l'IRIS.

1999 apporte ici de nombreuses nouveautés.

Les premières ont trait au géo-référencement. Les fichiers individuels au 1/20 sont géoréférencés à l'échelon de l'IRIS 2000 (50 000 communes ou parties de communes), ceux au 1/4
et ceux à l'exhaustif le sont pour des entités d'au moins 50 000 habitants. De tous les
découpages établis, celui ayant la plus petite maille et souscrivant à la règle des 50 000 habitants
est le découpage départemental. Les autres découpages fréquemment employés, zones
d'emploi, arrondissements, unités ou aires urbaines, ne peuvent être utilisés qu'en regroupant les
unités les plus petites. Du coup, on ne peut plus travailler sur l'intégralité du zonage d'origine.
Bien plus, en respectant le seuil minimum de 50 000 habitants et en regroupant, on s'impose de
facto une population moyenne de 200 000 habitants par zones. Faudra-t-il envisager de
nouveaux découpages, à l'image des PUMA (Public Use Microdata Area) du PUMS (Public Use
Microdata Sample) américain, sortes de « super IRIS », objets territorialement étranges, appelés
à couvrir la France pour géo-référencer les Français recensés et présents dans ces fichiers. On
ne sait pas encore si un maillage unique suffirait ou si, à la demande, d'autres géoréférencements, construits à partir du même seuil, pourraient être satisfaits.

Nul discours n'est nécessaire pour rappeler l'étrangeté et les limites de tels maillages au seuil de 50 000 habitants pour les chercheurs et pour les praticiens du territoire que la couverture au 1/20 ne pourrait satisfaire. Indifférents à toute préoccupation d'ordre pratique, ou d'ordre social et politique, de tels découpages risquent, d'intéresser peu et à ce titre, de n'être pas ou très peu utilisés. Il faut craindre alors que, le moment venu, on aboutisse naturellement à la conclusion que, à ce stade, les maillages territoriaux sont inutiles, et peut être les spatialistes ou les praticiens les réclamant inutilement encombrants. Un pan entier du RGP resterait alors définitivement en friche. On continuerait certes dans les Ministères, à la DATAR, dans les directions régionales et départementales et dans les collectivités territoriales, de s'étonner que l'on sache si peu sur les territoires et sur leurs dynamiques sociales. Car même si l'INSEE conservait l'exclusivité des exploitations territorialement plus fines de ces fichiers individuels, se portant garant auprès de la CNIL et devenant de fait le seul producteur de connaissances au croisement des fichiers individuels et de ces échelons géographiques fins, les ressources du RGP pour la connaissance territoriale resteraient largement sous exploitées. La probabilité de voir remonter questions nouvelles et demandes nouvelles, serait fortement diminuée.

Bien que nous ne les évoquions pas en tant que telles dans le cadre étroit de cet exposé, toutes les demandes d'extractions sur les fichiers individuels ne sont pas assorties de demandes de géoréférencement.

La seconde nouveauté est que *l'on ne peut plus se contenter d'accéder à un fichier unique*. Les fichiers au 1/4 et au 1/20 ont chacun leurs avantages et inconvénients. Mais il faut désormais choisir entre la finesse du découpage spatial (fichier au 1/20) et la sûreté du taux de sondage (fichier au 1/4). C'est, bien sûr le résultat des dispositions prises conjointement par la CNIL et l'INSEE pour la protection des personnes. Mais c'est un choix impossible, et l'on ne dira jamais assez le paradoxe d'un recensement qui est la grande enquête de l'INSEE consacrée au territoire et dont l'exploitation spatiale est si contrainte. Une solution possible est de faire une demande auprès de la CNIL pour un accès au fichier au 1/4 au niveau IRIS, voire au niveau îlot dans le cadre d'un travail clairement défini dans ses objectifs, son champ spatial et sa durée. La CNIL peut accepter ou non, de toutes façons, cela prend du temps.

L'accès aux variables sensibles

Toute demande de tabulation avec géo-référencement mettant en jeu une variable sensible (nationalité, pays de naissance, pays de résidence antérieure, et année d'arrivée en France) n'est disponible en 1999 que pour des agrégats d'au moins 6 000 habitants (et même le département pour l'année d'arrivée en France). Ces agrégats devaient être fixes et exclusifs. Ils ont recu le nom de TRIRIS et l'on voit le mode de constitution : regroupement de 3 IRIS. La réalité est cependant plus complexe. Les communes de 6 à 12 000 habitants constituent des IRIS à elles seules. Les communes plus peuplées sont susceptibles d'être divisées en zones de 6 000 habitants formées du regroupement de 3 IRIS entiers ou plus. En revanche les communes de moins de 6 000 habitants doivent être regroupées pour atteindre le seuil. Le problème est que ce regroupement semble en panne: ainsi on ne dispose toujours pas d'une partition du territoire (au seuil de 6 000 habitants) pour observer les variables sensibles. Un assouplissement a été apporté pour pallier ce retard : les TRIRIS ne sont plus des zonages exclusifs et l'on peut étudier les variables sensibles dans d'autres découpages d'action ou d'étude, communes, cantons, ZUS, UU, AU, ZE ou autres, pourvus que ceuxci atteignent le seuil de 6 000 habitants. Le problème du regroupement des entités en deçà du seuil demeure donc entier. Quand ils seront au complet, les TRIRIS seront entités de géo-référencement. Ce mode d'accès relève des mêmes limites que celles évoquées, au fil des paragraphes qui précèdent.

Conclusion

- de très grands progrès tant pour la convivialité de l'accès aux catalogues sur internet et la passation des commandes, que pour l'information accessible gratuitement sur internet, sachant que, dans sa dimension territoriale cet accès demeure limité.
- un progrès très réel avec le passage des IRIS 5000 aux IRIS 2000
- des reculs dans l'accès direct aux fichiers individuels avec ou sans géo-référencement
- des statuts quo problématiques avec la tendance à l'intronisation de l'IRIS comme maille territoriale de base.

Retour à la liste

J.O. Numéro 119 du 24 Mai 1998 page 7923 Textes généraux Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Arrêté du 22 mai 1998 portant création d'un traitement automatisé réalisé à l'occasion de la collecte et de la diffusion des résultats du recensement général de la population de 1999

NOR: ECOS9850021A

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,

Vu la convention du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard des traitements automatisés de données à caractère personnel approuvée par la loi no 82-890 du 19 octobre 1982;

Vu la loi no 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi no 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives ;

Vu le décret no 78-774 du 17 juillet 1978 modifié portant application de la loi du 6 janvier 1978 susvisée ;

Vu le décret no 84-628 du 17 juillet 1984 modifié fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi du 7 juin 1951 susvisée ;

Vu le décret no 98-403 du 22 mai 1998 fixant la date et les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement général de la population de 1999 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 24 mars 1998 portant le numéro 555642,

Arrêtent:

Art. 1er. - Il est créé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à l'occasion du recensement général de la population qui sera effectué en 1999 en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, un traitement automatisé dont les finalités sont :

- la détermination de la population légale ;
- la production et la diffusion de statistiques socio-démographiques anonymes à différents niveaux géographiques ;
- la constitution de bases de sondage en vue de la fabrication d'échantillons pour les enquêtes statistiques publiques.

Art. 2. - Les informations traitées lors du recensement concernent les immeubles bâtis, les logements et les personnes physiques.

S'agissant des personnes physiques, les données enregistrées portent sur la date et le lieu de naissance, le sexe, la nationalité, la situation familiale, le niveau ou la nature de la formation, le lieu d'études, les activités professionnelles, les moyens de transport, les migrations, les conditions de logement et l'équipement en voitures automobiles.

Art. 3. - Afin d'améliorer l'exhaustivité de la collecte du recensement général de la population, l'INSEE pourra utiliser les informations extraites du fichier relatif à la taxe d'habitation.

Les informations cédées à l'INSEE sont limitées aux suivantes : adresse et autres caractéristiques de localisation du logement, nom et prénoms de l'occupant, nombre de personnes à charge, catégorie d'occupant et nombre de pièces du logement.

- Art. 4. Les destinataires des informations nominatives issues du recensement sont l'INSEE et les Archives de France.
- Art. 5. Le droit d'accès et de rectification s'exerce dans les directions régionales de l'INSEE et, pour Saint-Pierre-et-Miquelon, à la direction générale de l'INSEE.
- Art. 6. Le droit d'opposition prévu à l'article 26, alinéa 2, de la loi du 6 janvier 1978 susvisée ne s'applique pas au présent traitement.
- Art. 7. L'INSEE diffuse les catégories suivantes de produits issues des exploitations statistiques du recensement :
- i) Fichiers de données individuelles anonymes;
- ii) Comptages;
- iii) Listes (prédéfinies et sur mesure);
- iv) Tableaux (prédéfinis et sur mesure).

Le descriptif de ces différents produits est disponible auprès de l'INSEE.

Les articles 8 à 10 fixent les conditions générales dans lesquelles ces produits sont mis à disposition par l'INSEE.

- Art. 8. Pour la mise à disposition des produits de diffusion du recensement, les niveaux géographiques suivants sont pris en compte :
- i) Département ;
- ii) Zone géographique d'un seul tenant d'au moins 50 000 habitants ;
- iii) Commune de plus de 5 000 habitants ;
- iv) Commune, quelle que soit sa taille;
- v) Quartier fixe d'environ 5 000 habitants, découpé à l'occasion du recensement général de la population de 1990, dans certaines communes ;
- vi) Quartier fixe résultant du découpage de la commune en zones géographiques d'un seul tenant d'environ 2 000 habitants, à l'occasion du présent recensement ; vii) Ilot.

- Art. 9. i) Les fichiers de données individuelles anonymes ne peuvent être cédés que s'ils sont relatifs à une zone géographique d'un seul tenant d'au moins 50 000 habitants. Toute variable géographique susceptible de permettre l'identification d'une zone de moins de 50 000 habitants est effacée de ces fichiers.
- ii) Toutefois, lorsque ces fichiers ne contiennent que des données relatives aux logements, ils peuvent comporter l'indication des niveaux géographiques définis aux (iv), (v) et (vi) de l'article 8.
- Art. 10. i) Les données résultant, d'une part, du dénombrement de la population par sexe et tranche d'âge (5 modalités) et, d'autre part, du dénombrement des logements par catégories (4 modalités) peuvent être cédées pour tout îlot.
- ii) Les comptages, listes et tableaux (prédéfinis et sur mesure) ne comportant pas de données sensibles peuvent être cédés pour toutes les communes ainsi que pour tout quartier fixe défini aux (v) et (vi) de l'article 8.
- iii) Sont considérées comme sensibles les informations relatives :
- à la nationalité et aux migrations (pays de naissance et pays de résidence en 1990), qui ne peuvent être diffusées que pour les communes entières de plus de 5 000 habitants et pour des zones infracommunales fixes résultant du regroupement de trois quartiers au sens du (vi) de l'article 8 ;
- à l'année d'arrivée en métropole, diffusée seulement au niveau départemental.
- Art. 11. En outre, sous réserve de la signature d'une licence d'usage spécifique dont le modèle a été accepté par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les produits décrits au (ii) de l'article 9 et au (ii) de l'article 10 peuvent être cédés, au niveau géographique de l'îlot, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements, aux administrations et aux établissements publics ayant une mission de création ou de gestion de service public.

Art. 12. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 mai 1998.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn

Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement

> Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne

Retour à la liste

ANNEXE 6

Alexandre Kych et Roxane Silberman (Lasmas-CNRS)

Quelques remarques sur le coût des produits issus du recensement 99 pour les utilisateurs

A propos de l'exemple de la commune de Gennevilliers

(tableau des coûts en PJ)

Entre le recensement de 1990 et celui de 1999, le prix payé par la Commune de Gennevilliers pour acquérir les produits qui lui sont nécessaires a doublé.

La Commune de Gennevilliers relève de la catégorie des utilisateurs avertis, ayant besoin et capable de produire des exploitations particulières.

L'évolution observée des coûts n'est due ni à une demande plus importante de la Commune ni à une augmentation des prix des produits fournis par l'Insee. Bien que les produits demandés (qui apparaissent dans la colonne de droite et de gauche) ne soient pas les mêmes en 1990 et en 1999, l'information fournie in fine est restée globalement la même. Pendant cette même période, les prix des fichiers détails et autres produits de l'Insee ont plutôt baissé. Cela a été notamment le cas par exemple de l'enquête Emploi. Pour comprendre le doublement du montant de la facture, il faut remonter à deux évolutions importantes qui ont marqué d'un côté la politique générale de diffusion de l'Insee, et de l'autre de politique de la CNIL qui se sont conjuguées.

La politique de diffusion de l'Insee

- 1) Les produits de diffusion des résultats du RP99 :
 - Se sont diversifiés
 - Se sont informatisés (site web et cédéroms)
 - Ont vu leurs coûts diminuer ou ont été distribués gratuitement
- 2) L'un des vecteurs principaux de cette diffusion a été la constitution de cédéroms accompagnés du logiciel BEYOND20/20. A bien des égards ce logiciel apporte des améliorations sensibles
 - Une documentation interactive très riche
 - Des fonctionnalités adaptées à la tabulation sur gros fichiers
 - Une très grande rapidité d'exécution des tabulations
- 3) B20/20 présente cependant quelques limites, qui sont prévisibles et banales pour un produit destiné aux utilisateurs usuels de la micro-informatique grand public et qui, en d'autres circonstances, n'apparaîtraient pas comme des inconvénients notables :
 - La tabulation a des limites (nombres de variables mises en jeu, possibilités de recodage, nombre de cases du tableau résultant)
 - Le produit est très intégré et les données sources, autant les données elles-mêmes que le dictionnaire des données, sont difficilement identifiables parmi le très grand nombre de fichiers qui constituent la matière du cédérom B20/20. De plus, la conversion des données du format B20/20 à un format externe (Excel, DBase, SAS ou texte) fonctionne très difficilement ou pas du tout, quoiqu'elle fut prévue. Enfin, la structuration très particulière des données rend l'accès direct aux fichiers extrêmement laborieux ou impossible.

C'est, en quelque sorte, la conséquence des qualités de B20/20 : un produit très efficace pour un objectif défini, mais refermé sur lui-même. B20/20 est parfaitement adapté à un utilisateur grand public qui cherche la réponse à des questions ponctuelles. En revanche, B20/20 répond très médiocrement aux attentes de l'utilisateur averti, qui cherche à récupérer la base de données pour la traiter à sa façon et la combiner avec d'autres bases de données. Cela va jusqu'à l'impossibilité de réaliser des

tabulations (sauf gymnastique fastidieuse visant à découper une tabulation en plusieurs tabulations) ou des extractions de fichiers.

Le poids de ces limites de B20/20 ne se fait pas seulement sentir dans les cédéroms, mais encore dans l'abonnement à la tabulation rapide.

L'impact de la politique de la CNIL

- 4) À l'instigation de la CNIL, les nouvelles dispositions prises par l'INSEE pour diffuser les données du RP99, frappent de plein fouet les utilisateurs habituels des données censitaires. L'attention de la CNIL s'est portée principalement sur les variables "sensibles" et les variables géographiques. Pour faire simple : aucunes informations banales en dessous des IRIS, aucunes informations sensibles en dessous des TRIRIS.
 - Pour les tabulations prédéfinies, les conséquences sont claires: toutes les séries (Analyses, Profils, ...) sont produites à l'IRIS (ou à la commune pour les lieux de travail ou d'études), sauf les tableaux sur variables sensibles qui le sont au TRIRIS ou l'un de ses avatars. À ce propos, il faut rappeler que les tableaux sur variables sensibles sont très peu nombreux et très peu détaillés. Ce qui ne manque pas de laisser les utilisateurs sur leur faim.
 - Pour les fichiers détail, les conséquences sont plus graves. En gros, il n'y a plus un bon fichier, mais plusieurs fichiers dérivés, que l'on peut ramener à 2 types. Il faut choisir entre un fichier, quasiment sans variables sensibles, au 1/20^{ème} et défini à l'IRIS et un fichier au quart, avec des variables sensibles regroupées et défini pour des zonages de 50 000 habitants. On peut noter qu'à la plus grande finesse spatiale, l'IRIS, est associé le taux de sondage le plus élevé. Ensuite, le travail sur les variables sensibles est entravé, dès lors que l'on s'intéresse à des nomenclatures fines, voire impossible.
 - Pour contourner les problèmes liés à l'acquisition des fichiers détails, on peut recourir à la tabulation à la demande (dans le cadre de l'abonnement ou à façon). On retrouve alors les contraintes évoquées à propos des tabulations prédéfinies.
- 5) En complément des tabulations prédéfinies et des fichiers détails, l'INSEE offre la possibilité de tabulations à la demande. Elles sont de 2 types : un abonnement à la tabulation rapide et des tabulations à façon.
 - L'abonnement propose la fabrication d'un nombre fini de tableaux (50) en période finie (un an). Mais, surtout, les demandes doivent pouvoir être réalisées sous B20/20, ce qui exclut les recodages complexes sur plusieurs variables ou plusieurs niveaux (individus, familles, ménages), les structures complexes (variables nombreuses, juxtaposées ou emboîtées), les très grands tableaux. À cet égard, B20/20 ne vaut pas LÉDA ou SAS. D'autant que ce logiciel ne tourne pas toujours au maximum de ses performances théoriques, question de version de logiciel ou de puissance des machines.
 - La vraie tabulation à façon est plus indépendante de ces contraintes, mais elle a un coût.
 Dans certains cas, en analysant les demandes, on doit pouvoir les décomposer en des suites de demandes plus simples et les faire réaliser dans le cadre de l'abonnement à la tabulation rapide. Mais cela a un prix en termes de nombre de tableaux et de travail ultérieur pour les recombiner en un tableau unique.

Les conséquences en termes de coût

En conclusion. Les contraintes imposées par la CNIL, sur les fichiers, les variables et les tabulations, associées au rôle prépondérant que l'INSEE a dévolu au logiciel BEYOND20/20, place les utilisateurs usuels et avertis des RP dans une position nouvelle et très peu satisfaisante.

- Auparavant, il suffisait d'acquérir le fichier détail au quart, pour disposer de toutes les variables avec toutes leurs modalités pour tous les niveaux géographiques (avec la réserve de l'IRIS 5000 pour le RP90, déjà). Le reste était une affaire de programmation, à la charge de l'utilisateur, certes, mais avec toute liberté d'initiative
- Maintenant, aucun des produits proposés par l'INSEE ne peut satisfaire tous les besoins d'un utilisateur. Le fichier détail au quart manque de finesse géographique, le fichier détail au 1/20^{ème}, sans variables sensibles, manque de précision statistique pour les échelons géographiques fins, les tableaux prédéfinis ne peuvent répondre à toutes les interrogations et sont indigents pour les variables sensibles, l'abonnement à la tabulation rapide, quasiment

incontournable pour les variables sensibles, souffre de limites techniques et la tabulation à façon coûte bien cher.

- À cela, il faut ajouter les difficultés que l'on rencontre avec les cédéroms B20/20 en voulant récupérer les fichiers détails.
- Mentionnons enfin la nécessité pour l'utilisateur de payer la formation Beyond mise en place par l'Insee, même si on peut considérer qu'il ne s'agit là que d'un coût initial.

Tout ceci fait que l'utilisateur doit multiplier les achats de différents produits. Ces produits se recoupent partiellement et il est malaisé de les combiner ensuite dans des bases de données unifiées, surtout quand ces produits sont eux-mêmes "beyondisés". La multiplicité de ces produits multiplie aussi les prix.

Et c'est là un deuxième paradoxe : si les pris unitaires des différents produits issus du RP ont très évidemment baissé, et cela pour le plus grand bénéfice des demandeurs d'informations éparses, le prix du panier de produits donnant accès à l'ensemble des résultats du RP a finalement augmenté dans des proportions notables, et cela au préjudice des utilisateurs des bases de données. Le cas de la commune de Gennevilliers, présentée par Corinne Denel, est exemplaire.

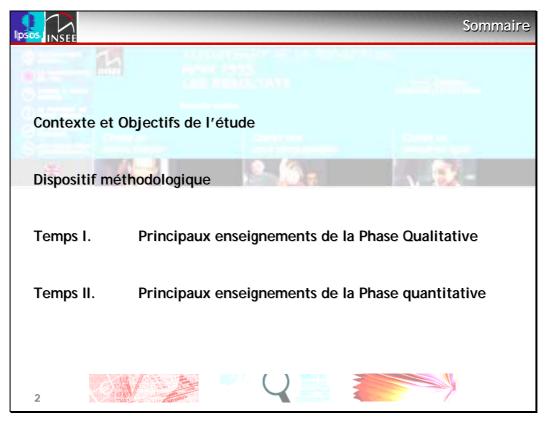
Comparatif des acquisitions des produits RP99 pour une commune			
1999		1990	
Bases communales		Bases communales	
Commune profil exploitation principale	91,47 €	Fichier détail ilot 1 824	
Forfait SEDDL (exploitation principale)	8,00€		
Commune analyse exploitation principale	600,00€		1 824,81 €
Fichier détail logement	36,25 €		1 024,01 €
llots analyse	148,56 €		
Tabulation rapide	1 991,00 €		
Forfait SEDDL (tabulation rapide)	8,00€	Tableaux de référence des communes du départemen	34,15 €
Sous-Total	2 883,28 €		1 858,96 €
Commune profil exploitation complémentaire	68,61 €	Fichier détail au quart	
Commune analyse exploitation complémentaire	550,00 €		22,87 €
Sous-Total	618,61 €		22,87€
Fascicules		Fascicules	
Forfait SEDDL	8,00€	i addicated	
Fascicule bleu département 92		Fascicule bleu département 92	1,98 €
Fascicule orange département 92	6,10 €	Fascicule orange département 92	6,10 €
Fascicule jaune département 92	12,20 €	Fascicule jaune département 92	16,77 €
Fascicule vert département 92	21,34 €	Fascicule vert département 92	20,89 €
Fascicule orange IDF 92	13,72 €	Fascicule orange IDF 92	6,10 €
Fascicule jaune IDF 92	12,20 €		16,77 €
Sous-Total	76,61 €		68,61 €
Bases complémentaires		Bases complémentaires	
Forfait SEDDL (résidentielle)	8,00€	Commande spécifique d'un fichier (détail) à la résidence antérieure soit Mobilités résidentielles	659,65 €
Mobilités résidentielles	87,00 €		
Forfait SEDDL (travail/études)	8,00€	Mobilité travail (Mirabelle)	300,00 €
Mobilité travail et études	87,00 €		
Sous-Total	190,00€		959,65 €

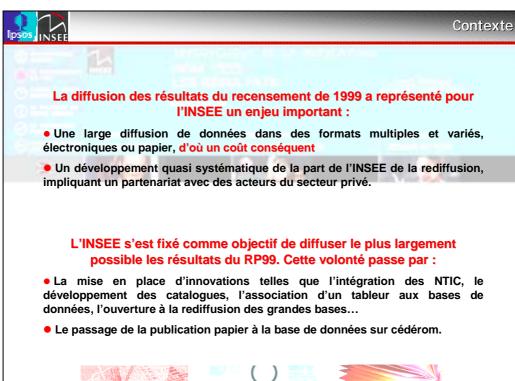
ANNEXE 7

Évaluation des produits et services issus du RP99 Ipsos / Insee (cf PJ à ce rapport)

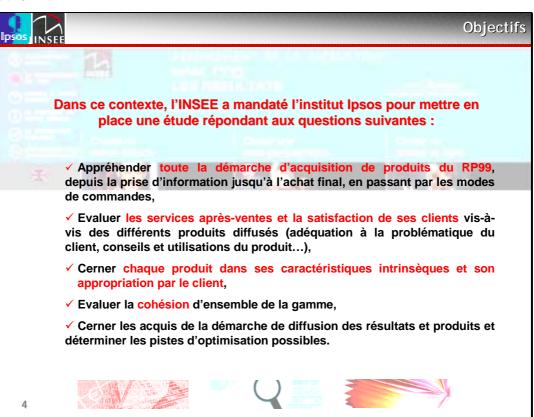
Février 2003

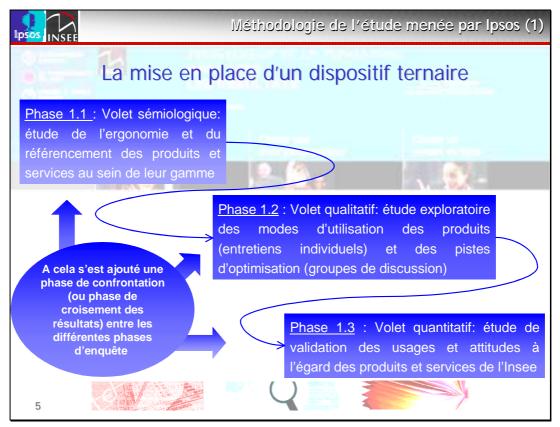


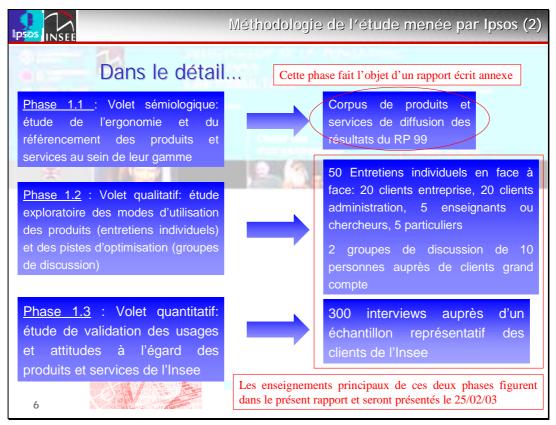




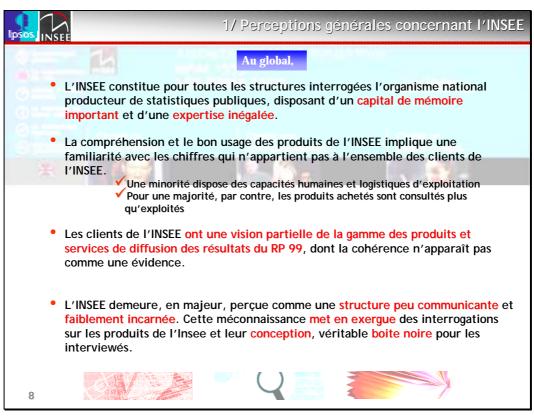
Diapositive 4













Au global,

- Au final, des données perçues comme une source d'information de premier ordre et des produits consommés de façon plus ou moins exclusive en fonction du profil de clients
- Une approche typologique permet de distinguer les clients basiques (ayant une utilisation proche de la consultation) les clients grand compte (pour lesquels les données du RP constituent une matière première) et les co-producteurs de chiffres
- Les clients les plus importants en terme de CA sont également ceux qui émettent le plus de réserves, notamment concernant les dates de disponibilité des produits
- Des appréciations négatives portent sur les services d'accompagnement :
 - √ Services « avant vente » trop peu orientés vers des clients non experts: un information préalable très dense ne permettant pas un choix optimal des produits
 - ✓ Accompagnement quasi inexistant pendant l'attente des produits, exacerbant l'insatisfaction des clients

9







Diapositive 10

Ipsos INSEE

3/ Evaluation détaillée des produits de diffusion des résultats du RP99

Les produits Insee et la problématique client

- Ainsi, des produits qui sont, dans la majorité des situations rencontrées, en adéquation avec la problématique des clients, grâce aux conseils préalable et au fait que les produits soient connus avant l'achat (similarité avec un produit de diffusion des résultats du RP 90 par exemple)
- L'acquisition de certains produits présuppose l'usage qu'il va en être fait: les produits sur étagères au format papier correspondent aux problématiques des clients basiques quand les produits normalisés, au format électronique, impliquent un usage plus approfondi des données
- Par ailleurs, la gamme est perçu comme suffisamment vaste pour tous les usages
- Il convient de souligner toutefois que :
 - ✓ Pour certains clients, reconnaître une inadéquation revient à reconnaître ses propres limites dans sa capacité d'utilisation des produits.
 - √ Les clients qui sont plus familiarisés à l'utilisation des produits témoignent de réserves éventuelles, qui sont généralement le fait d'un mauvais conseil (ou d'une absence de conseil)
 - ✓ Les produits sur étagère sont ceux qui semblent générer le plus de satisfaction par rapport à ce qui en était attendu.



Evaluation des variables

L'expression d'une satisfaction générale à l'égard des variables, dont les principales caractéristiques sont:

- Claires, dans la mesure où elles sont définies dans les notices
- Non discutées, leur définition est généralement partagée par l'ensemble des acteurs
- Pérennes

Auprès des clients Grand Compte, des réserves émises concernant le manque de précision de certaines variables logement, mobilité, emploi ainsi que des modifications de variables rendant impossible les comparaisons historiques

A l'opposé, certains clients basiques regrettent la trop grande sophistication des variables, qu'ils jugent au final peu opérationnelles, arguant qu'un bon usage de ces variables nécessite une formation préalable

11







Diapositive 12



3/ Evaluation détaillée des produits de diffusion des résultats du RP99

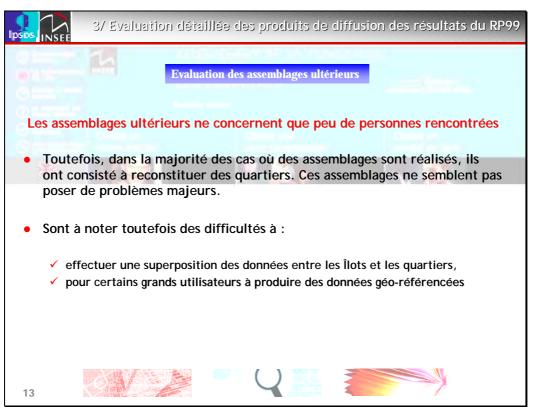
Evaluation des zonages

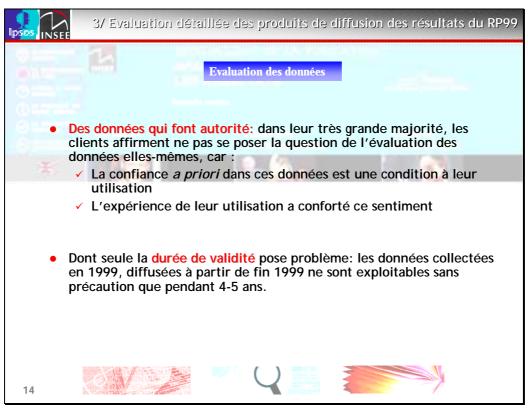
- Les zonages les plus utilisés sont ceux qui correspondent aux découpages administratifs: Région, Département, Commune, Iris, Îlot. Les découpages de type ZAC, Zone d'emploi, etc... semblent moins usités...
- Le niveau géographique **îlot** est particulièrement apprécié pour la plupart des clients grands utilisateurs et Grands Compte, bien que ce niveau de précision ne semble pas suffisamment fin, les recompositions thématiques n'étant pas possible à ce niveau
- Les structures qui travaillent à un niveau infra-communal estiment avoir perdu en finesse d'analyse comparativement aux données du RP90
- Au final, des remarques différenciées en fonction de l'utilisation réelle des produits avec des reproches tant empiriques (imprécision des zonages) que théorique (intercommunalité trop peu développée)













3/ Evaluation détaillée des produits de diffusion des résultats du RP99

Evaluation des formats

- Pour ceux qui exploitent les données, la systématisation des supports cédéroms constitue une évolution très favorable, par rapport au RP90.
 - ✓ Pour tous les utilisateurs de ce support, les cédéroms ont permis une utilisation optimale des données, qui règle les questions de stockage des données et de diffusion interne.
 - √ Toutefois, pour certains, l'utilisation des cédéroms peut être complexe lorsqu'il s'agit de trouver une variable.
- Les utilisateurs de documents papier, quant à eux, se déclarent satisfaits que ce mode de diffusion perdure, craignant plutôt que l'informatisation supprime progressivement le papier
- Par contre, les formats de fichier ne rencontrent pas d'adhésion consensuelle, ainsi les produits livrés sur cédérom, au format Beyond 20/20, sont ceux qui sont les plus dépréciés et les Grands Comptes souhaiteraient que ces données soient livrées sous des logiciels plus directement opérationnels pour faire du traitement statistique ou de la cartographie
- Les versions successives (V1, V2, V3...) suscitent une réelle insatisfaction, notamment du fait de la perception de la sortie de la version principale en tant que prétexte pour imposer des délais supplémentaires

15

Diapositive 16



3/ Evaluation détaillée des produits de diffusion des résultats du RP99

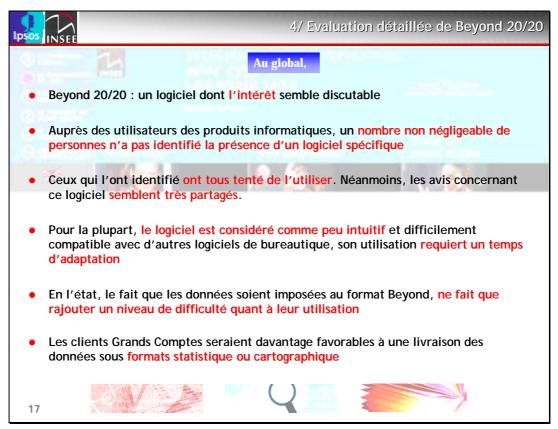
Au global,

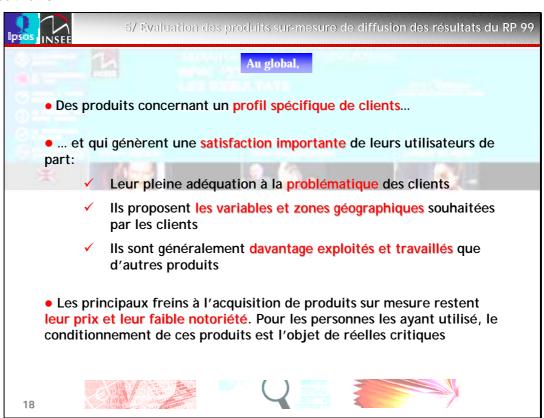
- Les clients utilisateurs des produits issus du RP99 se déclarent satisfait le plus souvent de ces produits. Cette satisfaction tient compte de la perception d'une évolution favorable des produits depuis le RP90
- Toutefois, il semblerait que l'appréciation générale soit plus importante auprès de la cible des clients « basiques », ce qui confirme une tendance notée par certains utilisateurs plus réguliers : l'INSEE propose des produits de plus en plus grand public, au détriment de produits plus performants pour un usage spécifique
- Ainsi, les éléments essentiels autour desquels se focalisent les points d'insatisfaction sont :
 - ✓ La finesse des variables
 - Des évolutions générales : formats, fichiers, variables qui vont limiter les comparaisons historiques
 - ✓ Des formats trop difficilement compatibles avec des logiciels de cartographie
 - Des versions successives, jusqu'à trois, non justifiées

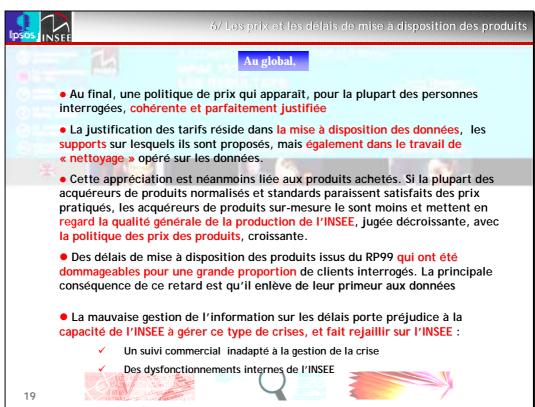


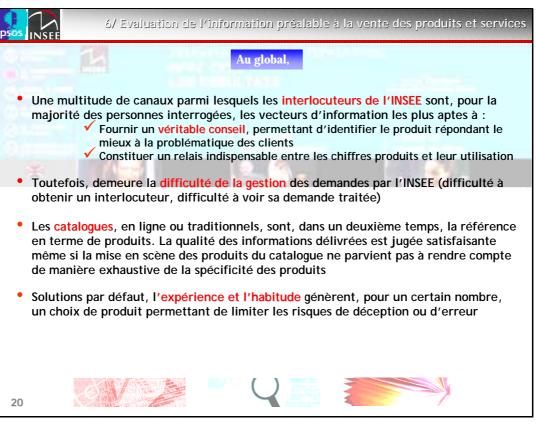


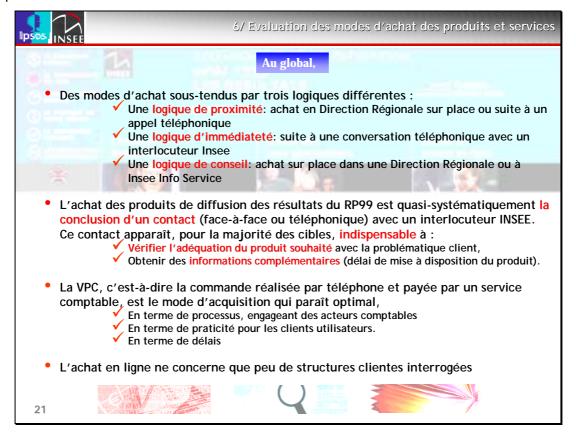


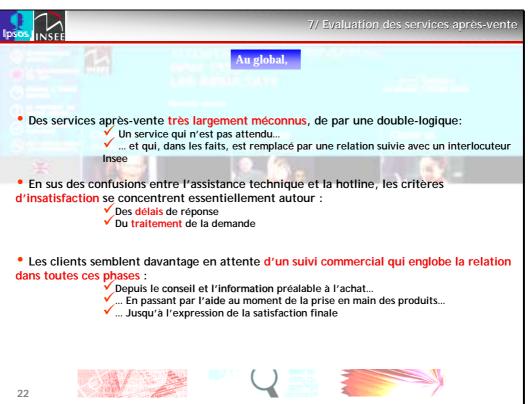




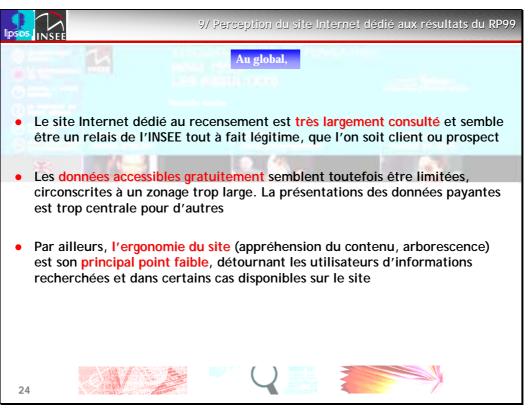


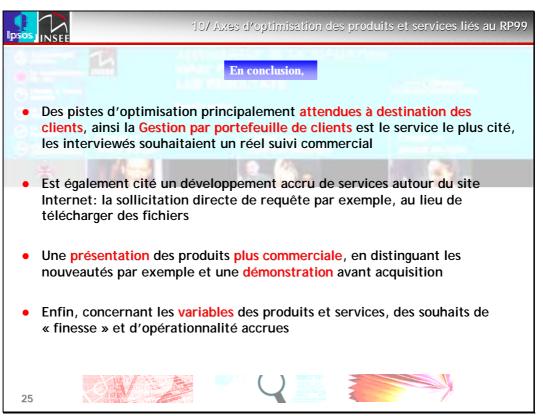
















1/ La prise d'information sur les produits et services

> Une demande d'information qui s'adresse principalement à l'Insee

Pour obtenir des informations sur les produits/services, les intéressés se tournent vers les sources émanant directement de l'Insee. Ils utilisent principalement un périodique de l'Insee (56%), le site www.insee.fr (42%), se rendent à la direction régionale de l'Insee (27%) ou appellent un conseiller (27%).

> Des sources d'information d'une efficacité inégale

Les sources impliquant la présence d'un interlocuteur (conseiller téléphonique ou sur place) apportent l'information souhaitée (respectivement 49% et 46% de répondants déclarant « oui, tout à fait »). En revanche, les publications de Insee, le site Internet ou le site du RP99 présentent un taux moins élevé de satisfaction quant à leur exhaustivité. Ainsi, les supports les plus cités, les périodiques et les sites Internet arrivent aux dernières places de l'évaluation, tant du point de vue de la satisfaction que de la complétude des informations disponibles.

> La perception d'informations manquantes

35% des clients estiment ne pas avoir trouvé toutes les informations dont ils avaient besoin. Ces informations manquantes portent aussi bien sur les produits en eux-mêmes (dates de sorties, format des données...) que sur le contenu de ces produits (type de variables...).

27







Diapositive 28



2/ Les produits de l'Insee et leurs prix

Une utilisation des produits Insee axée sur la réalisation d'études spécifiques

Parmi ces études spécifiques, on peut relever celles liées à l'emploi, au logement, à la mobilité, ainsi que les études de marché, les études de santé...

> Des résultats rediffusés par un client interrogé sur deux

Les travaux effectués sur les données de l'Insee sont rediffusés par 50% des acquéreurs desdits produits.

Les contraintes légales liées à cette rediffusion ne posent un problème de compréhension ou d'interprétation qu'à 15% d'entre eux, notamment en ce qui concerne les conditions dans lesquelles une diffusion des données est autorisée..

> Des prix perçus comme plutôt justifiés et liés à l'importance du produit

La tarification pratiquée par l'Insee est globalement perçue comme justifiée (71% des clients estiment qu'elle est « tout à fait » ou « plutôt » justifiée). Seuls 4% des répondants jugent ces prix excessifs.

Près de deux répondants sur trois estiment que deux produits de même importance sont dans la même gamme de prix, ce qui renforce la perception d'une justesse de la tarification.









3/ Le processus d'achat des produits et services de l'Insee

> Une acquisition des produits Insee largement liée à la VPC et aux directions régionales

Ces deux modes d'achat concernent respectivement 50 et 38% des clients interrogés, le troisième mode d'achat cité (l'achat en ligne) arrivant en retrait avec 9%. Globalement, l'achat des produits ou services liés au RP99 se fait directement auprès de l'Insee.

> Des modalités des canaux de distribution sont jugées très satisfaisantes

Les notes moyennes d'évaluation des modes d'achat sont très élevées, de l'ordre de 4 sur 5 en moyenne

Les points forts de la VPC sont la fiabilité, l'aspect pratique et la facilité d'utilisation; ses points faibles étant les manques perçus de rapidité et de conseil.

Les points forts de l'achat en direction régionale sont l'aspect pratique, la rapidité et les conseils; ses points faibles étant les manques de fiabilité et de facilité perçus.

> Un acheteur sur cinq a utilisé plusieurs modes d'achat pour se procurer les produits de diffusion des résultats du RP99

Parmi eux, seule la moitié a une préférence pour l'un des modes d'achat. Les trois modes cités de manière préférentielle sont la direction régionale (32%), la VPC (25%) et l'achat en ligne (25%)

La perception d'un non-respect dans la date de sortie des produits

Près de 3 clients sur 10 déclarent que les dates de sortie des produits commandés n'ont pas été respectées, entraînant principalement pour eux une répercussion du retard sur leur propre travail

29

Diapositive 30



4/ Focus sur la vente à distance (VPC et achat en ligne)

L'expression d'une forte satisfaction à l'égard de la vente à distance

Les utilisateurs de la VPC ou l'achat en ligne sont globalement très satisfaits, notamment en ce qui concerne la conformité par rapport à la commande (63% « tout à fait satisfait ») et la qualité de l'envoi (50% de « tout à fait satisfait »).

Des modalités d'achat ne posant pas de problème

Seuls 6% de ces acheteurs estiment avoir rencontré des difficultés concernant l'envoi de la commande. Ces dernières ont été résolues par l'interlocuteur de l'Insee.









5/ Perceptions du service après-vente

> Une faible notoriété des services après-vente

Seuls 11% et 18% des acheteurs de produits de diffusion des résultats du RP99 déclarent connaître la hotline pour CD-Rom et l'assistance technique pour les produits de l'Insee.

> Auprès des utilisateurs, l'assistance technique engendre une satisfaction plus importante que la hotline pour CD-Rom

Auprès des personnes connaissant ces deux services, la part de répondants les ayant utilisés est globalement identique.

En revanche, chez les utilisateurs de ces services, les personnes ayant fait appel à l'assistance technique s'estiment beaucoup plus satisfaites que celles ayant utilisé la hotline pour CD-Rom (86% contre 55%).

Les principales insatisfactions vis-à-vis de la hotline sont la non-résolution des problèmes et les coordonnées erronées de ce service

> Contrairement aux réserves émises lors de la phase qualitative, les différentes versions des même produits obtiennent un taux d'agrément élevé

31







Diapositive 32



6/ analyse détaillée des produits et services testés

> Le top 3 des produits : des produits sur étagère

Insee Première, Population légale et Portrait de la France sont les 3 premiers produits en terme de note moyenne attribuée. En revanche, ces produits sur étagère sont moins bien placés en terme d'adéquation avec la problématique des clients (bien que l'adéquation demeure assez forte).

> Le bottom 3 des produits : des bases de données

Base de données Iris, Base de données Îlots : analyse et Base de données Iris : analyse se classent en dernière position en terme de note moyenne. En revanche, les deux produits « Bases de données Iris » obtiennent un fort taux d'agrément concernant leur adéquation à la problématique.

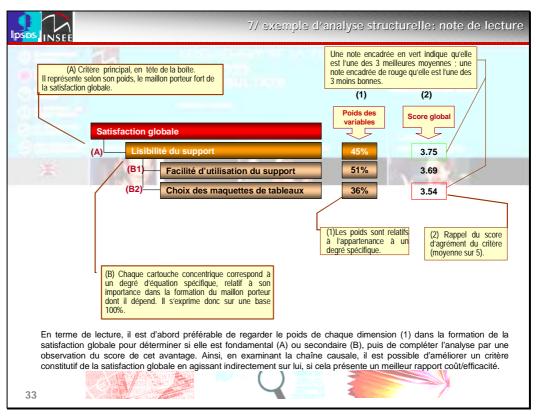
De manière générale, les bases de données obtiennent systématiquement des notes sur 20 inférieures à la moyenne de l'échantillon.

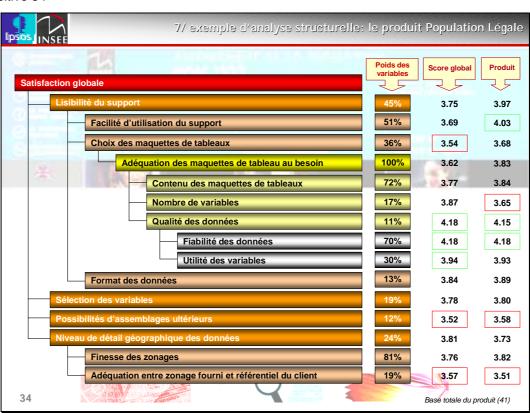
> Des points forts transversaux...

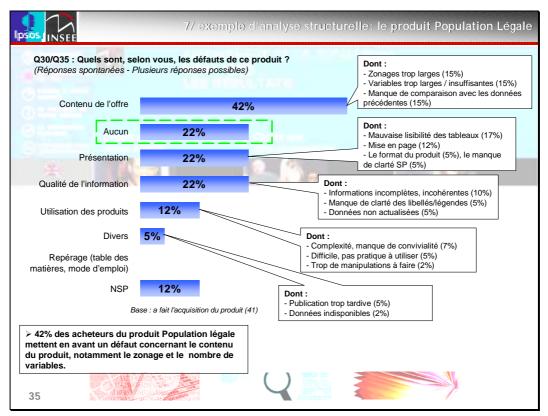
Deux points forts dans la construction de la satisfaction globale sont transversaux à tous les produits/services : la qualité et la fiabilité des données

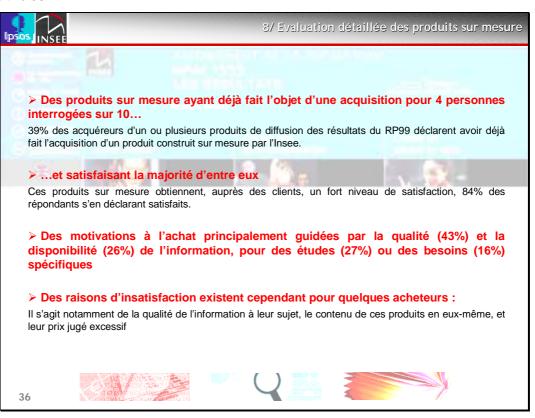
...et un point faible commun

Le point faible (critère obtenant la plus basse note moyenne) concerne les possibilités d'assemblages ultérieurs, qui est pourtant un point essentiel de la satisfaction des acquéreurs de produits et services de l'Insee (il participe avec un poids de 12% à la satisfaction globale à l'égard d'un produit)











9/ Evaluation détaillée du tableur Beyond 20/20

> Un logiciel de tabulation jugé utile en majeur...

Quatre clients sur dix déclarent avoir commandé des produits incluant Beyond 20/20. Parmi ceux-ci, 71% considèrent qu'il est utile.

Néanmoins, un quart des répondants (25%) déclarent ne pas l'avoir trouvé utile, pour les raisons suivantes: l'utilisation d'un tableur, ou d'un autre logiciel auquel les acheteurs sont déjà habitués, des problèmes d'intégration logiciel rencontrés et des dimensions ergonomiques (manque de convivialité, de production graphique, complexité d'utilisation et d'apprentissage).

> ... et une évaluation globale en demi-teinte

Les critères d'évaluation de Beyond 20/20 montrent que l'installation et l'intégration à l'environnement logiciel des acquéreurs sont satisfaisantes mais que le logiciel manque d'accompagnement concernant sa prise en main et son usage.

37







Diapositive 38



10/ Evaluation détaillée du site Internet dédié aux résultats du RP 99

> Des informations gratuites consultées par la majorité des clients interrogés

57% des clients se sont procuré des informations gratuites sur le site du RP99. Parmi les acquéreurs professionnels, ceux dont le secteur d'activité est le conseil et les études sont 75% à avoir consulté ce type d'informations.

> La perception d'une mise à disposition d'informations de qualité

34% des répondants s'étant procuré ces informations gratuites sont très satisfaits vis-à-vis de sa qualité. En revanche, la satisfaction à l'égard de la pertinence de ces informations est en retrait, moins du quart des interviewés se déclarant très satisfait à cet égard.

> Les points faibles identifiés: l'ergonomie du site, le manque d'adéquation et de choix offerts en matière d'informations gratuites

Ainsi, l'ergonomie du site n'est jugée très satisfaisante que par 21% des répondants. L'adéquation et les choix offerts n'obtiennent que 12% et 5% de « très satisfaits ».









11/ Les catalogues des produits et services de l'Insee

> Des catalogues fortement consultés

9 clients sur 10 ont consulté le catalogue des produits/services sous format papier ou électronique, 47% des répondants ont consulté les deux formats de catalogue.

> Des catalogues jugés au global satisfaisants et complets

En effet, les catalogues sont considérés satisfaisants (94%) et complets (90%). Ces jugements ne sont néanmoins pas très marqués (faibles taux de « très satisfait » et de « très complet »).

> Quelques manques identifiés

Si 90% des interviewés ayant pris connaissance d'au moins un catalogue estiment que celui-ci est « très » ou « plutôt » complet, 18% d'entre eux considèrent néanmoins qu'il y a des manquants, notamment des données plus spécifiques (sociales, géographiques, économiques...) et des données permettant des comparaisons avec les vagues précédentes et/ou avec certaines régions.

39







Diapositive 40



12/Les optimisations souhaitées des produits et services

> Les produits/services de diffusion des résultats du RP99 jugés plus positivement que les services d'accompagnement

97% des clients jugent les produits/services de diffusion des résultats du RP99 très ou plutôt positivement, les services d'accompagnement (information, SAV...) étant jugés positivement, eux, par 80% des répondants.

> De manière spontanée, la majorité des souhaits d'optimisation cités concerne l'amélioration du service client

La gestion par portefeuille de clients est l'optimisation la plus souhaitée

En effet, 30% des répondants la jugent « très souhaitable ». Ce résultat rejoint le jugement concernant les services d'accompagnement : les clients de l'Insee souhaitent manifestement être accompagné par un interlocuteur privilégié, qui saura les appuyer aussi bien en terme de conseil avant l'achat sur les produits et services que sur l'assistance après-vente.





